

Québec entend contrôler les médecins

Dans le cadre des mesures envisagées pour assainir la situation financière des hôpitaux du Québec, le gouvernement a l'intention d'apporter cet automne des modifications législatives au domaine de la santé. Celles-ci auront probablement pour effet de limiter le nombre des médecins dans les hôpitaux, de freiner leur mobilité entre les divers établissements et de permettre un contrôle accru sur leurs acti-

vités professionnelles. «La législation actuelle, a d'ailleurs fait remarquer récemment le ministre des Affaires sociales, Denis Lazure, favorise la mobilité des médecins au point de rendre difficiles aux hôpitaux des prévisions et un contrôle budgétaires adéquats».

En fait, à l'heure actuelle, un médecin est en mesure de s'assurer des entrées et d'exercer dans deux ou trois hôpitaux, qui,

ainsi, comptent parfois trop de chirurgiens pour le nombre de salles d'opération ou trop de médecins pour le nombre de lits disponibles. «On vise, a précisé M. Lazure, à élargir la marge de manoeuvre des administrateurs pour qu'ils puissent se prévaloir d'autres critères que celui de la compétence pour décider de l'admission des médecins».

Devant cette situation, le Conseil des ministres a approuvé

par ailleurs l'adoption des mesures administratives nécessaires pour contrôler la situation financière des centres hospitaliers, notamment en transférant à la Régie de l'assurance-maladie la responsabilité du paiement des médecins et exigeant des centres la soumission de rapports périodiques.

Le président de la Fédération des médecins spécialistes admet la difficulté d'y voir clair avec le

double régime d'honoraires (assurance-hospitalisation et assurance-maladie). «Nous sommes ouverts à toutes les discussions», a déclaré le Dr Paul Desjardins.

Les modifications législatives envisagées visent aussi, indirectement, à aplanir les disparités régionales au niveau de la répartition des effectifs médicaux spécialisés. On espère que les médecins essaieront hors des

régions de Montréal et Québec. A l'heure actuelle, le contrôle de l'offre et de la demande des services médicaux échappe en grande partie aux administrations hospitalières. Une possible limitation du nombre de médecins dans les hôpitaux pourrait restreindre en même temps la mobilité des médecins entre les divers établissements.

— page A 6

la presse

LE PLUS GRAND
QUOTIDIEN
FRANÇAIS
D'AMÉRIQUE

MONTREAL,
VENDREDI 7 JUILLET 1978,
94^e ANNÉE, no 51,
48 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS

Abonné: Col. Nord 30c
ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI \$17.50

METEO

Ensoleillé en matinée avec
possibilité d'averses en fin de journée.
Minimum: 17 Maximum: 30
Demain: Averses et orages
Détails à la page A 2

Israël menace d'entrer dans la mêlée au Liban

La crise libanaise s'envenime et menace de s'internationaliser.

Après six jours de dévastation des quartiers chrétiens de Beyrouth par les forces syriennes de dissuasion, le

président Carter a lancé hier un appel pour l'arrêt immédiat des combats. Washington a de plus confirmé que des entretiens ont eu lieu avec plusieurs gouvernements en vue de la convocation du Conseil de sécurité de l'ONU. D'autre part, sept avions à réaction israéliens ont semé la panique en survolant la capitale libanaise peu après une nouvelle attaque des Syriens contre un quartier chrétien. Il s'agissait de faire comprendre à Damas qu'Israël ne laissera pas annihiler ses alliés chrétiens. Enfin, le président libanais, M. Elias Sarkis, a joué sa dernière carte en menaçant de démissionner pour tenter de mettre un terme aux tueries et amener la Syrie à revenir sur les conditions qu'elle voudrait imposer au Liban.

édito

Les «deux solitudes» du Liban

par Jean PELLERIN

— page A 4

— page B 5

Les Témoins de Jéhovah sont plus de 2 millions à travers le monde

— page A 8

OEUFS: le plan conjoint étouffe le marché

— page B 6

sommaire

Arts et spectacles
— Informations: B6 à B 10
— Horaires: B 11
Bandes dessinées: D 3
Décès, naissances, etc.: D 11
Économie: B 1 à B 4
Êtes-vous observateur?: C 7
Horoscope: D 3
Jardins et maisons: D 7
La mode du jour: D 9
Mon œil sur Montréal: B 11
Mot mystère: D 3
Mots croisés: D 3
Petites annonces: C 5 à C 11,
D 8 à D 10
Radio et télévision: B 11
ROMAN
— La mort d'un général: C 5
Sports: C 1 à C 4
Vivre aujourd'hui: D 1, D 2



M. Paul-Emile Sauvageau, directeur de l'Office d'embellissement de Montréal, en compagnie d'un inspecteur du Service de la prévention des incendies, examine le contenu en objets et déchets de toutes sortes, d'un hangar situé à l'arrière d'une maison de chambres de la rue Amherst, dans le quartier Saint-Jacques.

Vaste «opération nettoyage» pour prévenir les incendies

par Georges LAMON

C'est dans le quartier Saint-Jacques, situé entre les rues Amherst et Papineau et borné au nord par la rue Sherbrooke, que les inspecteurs du Service de la prévention des incendies et de la voie publique de Montréal ont entrepris, hier matin, leur «opération nettoyage».

Il s'agit particulièrement, par le biais d'une visite intensive des ruelles, cours arrières, hangars et sous-sols des maisons et des commerces, d'inviter propriétaires et locataires à se débarrasser de toutes les vieilles choses inutiles qu'ils ont empilées au cours des années.

«Partout où l'on va c'est pa-

reil», faisait remarquer au cours de sa tournée, M. Paul-Emile Sauvageau, directeur de l'Office d'embellissement de Montréal, «les gens amassent toutes sortes de choses qui deviennent, au fil des années, de véritables foyers pour le feu».

D'ailleurs, c'est surtout à la suite d'une recrudescence des incendies dans certains secteurs de la métropole que la Ville a créé cette campagne de visites intensives qui ont été à l'origine, selon M. Sauvageau, dans les secteurs Saint-Louis et Saint-Henri par exemple, d'une diminution des incendies.

Il est quand même étonnant de voir tout ce que les gens peuvent amasser comme vieilles choses

qui ne leur sont d'aucune utilité! Ainsi, hier, au cours de la visite des inspecteurs, journalistes et photographes ont pu se rendre compte de visu de la négligence des propriétaires. Sur la rue Amherst, par exemple, un propriétaire gardait depuis belle lurette déjà toutes sortes de choses hétéroclites dans un vieux hangar et dans une entrée de cour.

«Je ne comprends vraiment pas pourquoi les gens ne se débarrassent pas de tout cela», a fait remarquer M. Sauvageau, «d'autant plus qu'ils peuvent le faire chaque mercredi».

Selon M. Sauvageau, l'actuelle «opération nettoyage» dans le quartier Saint-Jacques devrait

durer au moins trois semaines, à raison de trois jours par semaine.

M. Sauvageau n'en est pas à sa première expérience dans ce domaine: il faisait observer, au cours de sa tournée d'hier qu'une visite dans le quartier Saint-Henri, il y a un mois, avait permis à la Voie publique d'enlever plus de 200 tonnes d'objets et de déchets de toutes sortes que les gens avaient accumulés.

«Ce que nous voulons surtout, explique-t-il encore, c'est rappeler aux gens que cette accumulation de toutes sortes d'objets est pour eux un risque constant d'incendie. Ils peuvent pourtant s'en débarrasser facilement chaque semaine.»

Californie: un budget amputé de \$1,5 milliard

LOS ANGELES (AFP) — Le gouverneur de la Californie, M. Jerry Brown, a signé hier le budget 1979 de son État qui s'élève à 14,7 milliards de dollars. La victoire des partisans de la Proposition 13, qui limite les taxes foncières en Californie, l'a amputé de \$1,5 milliard.

L'adoption par référendum de cette Proposition 13 et les pertes de recettes budgétaires qu'elle entraîne ont notamment rendu nécessaires des limitations de hausse de salaires pour les 224.000 employés de l'État et des réductions de programmes sociaux d'aide à la famille.

Le budget 1979 de la Californie est inférieur de 10,6 millions de dollars à celui de 1978. C'est la première fois en 17 ans que le budget de l'État est en baisse, a commenté le gouverneur Brown.

Affaire Maschino: nul ne croit au chantage



Denis MASCHINO

Les autorités canadiennes, tout autant que les parents et amis de Dalila Maschino et de son mari, n'ont pas caché leur scepticisme devant les déclarations que la jeune femme et son frère, M. Messaoud Zeghar, ont faites cette semaine à un journaliste suisse. Les allégations de chantage émises à l'endroit de Denis Maschino sont considérées par les gens qui connaissent le jeune couple comme une pure invention: ils affirment que Dalila a été forcée par son frère de noircir ainsi son mari. M. Maschino, qui est pour l'instant introuvable, pour les journalistes, avait lui-même tout nié la semaine dernière, en précisant que Dalila avait été poussée à dire de telles choses à son sujet. Quant au père de Denis, M. Maurice Maschino, il souligne que si sa bru est aussi libre qu'elle le dit, qu'elle vienne à Paris ou qu'elle aille ailleurs dire tout cela sans la présence de son frère.

Me Jacques Bellemare, l'avocat de Denis Maschino, fait remarquer quant à lui que M. Zeghar a refusé à trois reprises de conduire sa soeur dans une ambassade canadienne — territoire neutre — où il aurait pu la rencontrer et converser avec elle en l'absence de son frère. Il avait proposé les ambassades de Paris, Genève ou Madrid, et avait même déjà acheté un billet d'avion pour Paris.

Enfin, le sergent-détective Jacques Goupil, de la Sûreté municipale de Montréal, a précisé que Dalila n'avait pas pu quitter le Canada avec son passeport comme elle l'a affirmé, puisque ce document avait été versé au dossier qui a été remis au procureur général du Québec. «Tant que Dalila Maschino ne viendra pas s'expliquer-ici, dit-il, rien ne sera réglé dans cette affaire».

— page A 6



L'éolienne s'écrase

La génératrice éolienne qu'expérimentait l'Hydro-Québec aux Îles-de-la-Madeleine depuis mai 1977, s'est effondrée hier sous la force des vents. Sur notre photo, le directeur du projet, Peter South. Havre-aux-Maisons avait été choisi comme site de l'expérience parce que c'est l'endroit le plus venteux du Canada... donc un site idéal pour des expériences sur la puissance du vent!

— page B 12

En visite à Vancouver

Trudeau pris par la bière, les élections et la constitution

par Mario FONTAINE
envoyé spécial de LA PRESSE

VANCOUVER — En se rendant en Colombie-Britannique hier, le premier ministre Trudeau voulait expliquer son projet de réforme constitutionnelle, et préparer le terrain en vue des prochaines élections générales. Ce qu'il ignorait, c'est qu'un problème autrement plus sévère obsède les Colombiens dans le moment: la bière. Ou plutôt, l'absence de bière.

Toutes les brasseries de la province sont en effet paralysées par des grèves ou des lock-out depuis plusieurs semaines, et les gossiers crient sécheresse outre les Roches. A tel point que les plus assoiffés s'en prennent maintenant à la politique linguistique du gouvernement Trudeau, qu'ils accusent de bloquer des milliers de caisses de bière à la frontière américaine sous prétexte que les bouteilles portent des étiquettes rédigées en anglais seulement.

Le premier ministre a dû rétablir les faits lui-même hier devant 1,200 membres du Canadian Club local. La langue n'a rien à y voir, c'est tout simplement que les étiquettes ne sont pas «littérifiées», devait-il affirmer à un interlocuteur incrédule.

La reine

Après une allocution d'une trentaine de minutes, M. Trudeau avait en effet accepté de répondre à une dizaine de questions venant de la salle, questions qui portaient tantôt sur l'application de la loi 101 au Québec, tantôt sur des problèmes locaux ou encore sur la

révision de la constitution canadienne. L'assemblée avait débuté par une salutation à la Reine à qui les convives ont rendu un autre hommage ultérieurement alors qu'ils se sont massivement levés pour lui porter un toast.

A cet effet, M. Trudeau s'est assuré les applaudissements de l'assistance lorsqu'il a réaffirmé l'intention de son gouvernement de garder le Canada en système monarchique comme le prévoit d'ailleurs son projet de loi sur la réforme de la fédération. De fait, tout le discours du premier ministre visait à expliciter cette réforme.

Aucun argument vraiment nouveau, sinon que M. Trudeau a insisté sur le développement récent des pouvoirs des provinces, ce qui explique, selon lui, le besoin que les Canadiens ressentent de remettre à jour leur constitution.

Visite politique

Beaucoup plus qu'une tournée constitutionnelle, c'est surtout une visite politique de vingt-quatre heures que M. Trudeau allait faire en Colombie-Britannique. Avec l'Ontario, cette province risque de faire toute la différence lors des prochaines élections fédérales.

Les libéraux y détiennent 8 des 23 sièges, mais craignent une poussée du Parti conservateur qui contrôle déjà 13 circonscriptions. Autrefois dominants, les Néo-démocrates ne disposent plus, quant à eux, que de deux députés.

M. Trudeau s'est donc rendu, hier matin, dans Vancouver-Est, que le libéral Art Lee arrachait de

peine et de misère au NPD en 1974, avec seulement 57 voix de majorité. M. Lee jouit de solides appuis dans la communauté chinoise dont il est issu, mais pourrait perdre son siège à cause de la politique fédérale en matière de pêche.

Une autre circonscription clé est celle de l'actuel ministre de la Justice, Ron Basford. Celui-ci a vu ses majorités décliner de 14,000 à 2,000 voix au cours des derniers scrutins, et on se fie beaucoup sur le nouveau candidat Art Phillips pour garder le comté dans le giron libéral. Ancien maire de Vancouver, M. Phillips est une figure très connue dans cette ville.

Dans le nord de la province, le ministre d'Etat à la Santé et au Sport amateur, Mlle Iona Campagnolo, risquerait elle aussi de perdre son comté, alors qu'ailleurs en Colombie, cinq sièges ont

été remportés avec 1,000 voix ou moins de majorité en 1974.

Énergie

L'annonce faite par Ottawa, plus tôt cette semaine, de la mise sur pied d'un vaste programme de conservation de l'énergie n'était donc pas fortuite et a servi au contraire à paver le passage du premier ministre en Colombie-Britannique.

Au terme de ce nouveau programme, les compagnies forestières de Colombie recevront \$233 millions du gouvernement fédéral, somme leur permettant de mieux recycler les déchets du bois pour la production d'énergie.

M. Trudeau poursuit aujourd'hui la conquête de l'Ouest à Calgary où il doit présider à l'ouverture du Stampede. Depuis six mois, le premier ministre s'est rendu dans toutes les grandes villes de l'Ouest, à l'exception de Winnipeg.



Le premier ministre Trudeau sourit aux curieux de la fenêtre de sa limousine quelques minutes après son arrivée à Vancouver.

Chrétien trace un bilan positif de la diminution de la taxe de vente

par Pierre-Paul GAGNÉ
envoyé spécial de LA PRESSE

WINNIPEG — Les premiers effets de la diminution de la taxe de vente ont déjà commencé à se faire sentir.

En effet, selon le ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien, la vente au détail, au cours des mois de mai et de juin, a augmenté dans une proportion de 15 à 22 pour cent, dépendant des régions du pays, par rapport à l'an dernier. Au Québec, cette proportion est d'environ de 20 pour cent.

Tel est un des éléments «optimistes» qui se dégagent de la réunion des ministres fédéral et provinciaux des Finances qui se déroulait hier à Winnipeg.

De façon générale, les ministres des Finances se sont entendus pour dire que le Canada connaît présentement une période de reprise économique assez encourageante.

Cette reprise, de l'avis de tous, serait principalement due à la dévaluation du dollar canadien, à la réduction (ou l'abolition sélective, dans le cas du Québec) de la taxe de vente, ainsi qu'au fait que, malgré l'absence de contrôle, les salaires payés dans l'industrie n'ont pas beaucoup augmenté au cours des derniers mois, ce qui rend nos produits plus compétitifs.

Selon M. Chrétien, il est possible de constater la reprise à partir des facteurs suivants:

- la vente au détail a augmenté dans une proportion de 15 à 22 pour cent;
- les exportations canadiennes aux États-Unis ont considérablement augmenté, alors que les importations n'ont pas bougé;
- la dévaluation du dollar a déjà pour effet d'augmenter de façon importante le nombre de touristes américains qui viennent au Canada et de diminuer le

nombre de touristes canadiens allant aux États-Unis.

Ce qui fait que, de façon générale, les inventaires ont diminué et qu'il y a lieu d'être «modérément optimiste» pour les prochains mois.

Chômage

Ce qui n'empêche pas les ministres provinciaux des Finances de s'inquiéter du fort taux de chômage.

De l'avis du ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, il est fort improbable que la relance économique qui vient de débuter réussisse à avoir un effet important sur le taux de chômage.

C'est pourquoi il a enjoint hier le gouvernement fédéral, d'adopter des mesures à court terme destinées à réduire ce taux de chômage.

Au nombre des mesures réclamées par M. Parizeau de la part

du gouvernement fédéral, on pourrait citer:

- l'aide financière aux industries des «secteurs mous» qui veulent se moderniser;
- la participation du fédéral au programme québécois de relance de l'industrie des pâtes et papier;
- le lancement de projets précis d'Ottawa en ce qui a trait à l'industrie navale;
- l'encouragement du gouvernement fédéral à l'implantation d'une usine de pièces d'automobile de General Motors au Québec;
- la poursuite des programmes fédéraux en matière de traitement des eaux usées.

Bonne note

Comme il se doit dans ce genre de conférence, le ministre Chrétien a pris bonne note des demandes québécoises, ainsi que des autres provinces, sans toutefois s'engager de façon précise.

Cependant, il a tenu à avertir les provinces que, d'une part, Ottawa ne peut pas se permettre de trop jouer au «Père Noël» en raison de son déficit budgétaire particulièrement élevé et que, d'autre part, il n'est pas question, du moins pour l'instant, d'allonger pour six mois de plus la période de diminution de la taxe de vente financée par Ottawa.

M. Chrétien a finalement annoncé qu'une autre conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances aura lieu en octobre pour préparer le sommet économique des premiers ministres du pays qui doit se tenir en novembre.

Lors de la prochaine conférence des ministres des Finances, celle d'octobre, les ministres responsables des questions énergétiques seront également conviés.

Loto Canada

Le fédéral ne reculera pas

(D'après PC) — Le ministre Chrétien a déclaré d'autre part qu'Ottawa ne reviendrait probablement pas sur sa décision de maintenir Loto Canada après 1979, même si la plupart des provinces ont protesté, disant qu'il s'agissait d'une intrusion dans un domaine de juridiction provinciale.

Loto Canada devait prendre fin en 1979, après avoir aidé financièrement aux Jeux olympiques de Montréal et aux Jeux du Commonwealth d'Edmonton.

Mais il appert maintenant que Loto Canada sera prolongée et qu'au surplus une nouvelle loto-

rie fédérale permettant aux détenteurs de billet de choisir leurs propres numéros sera inaugurée en novembre.

Pour M. Chrétien, les provinces se plaignent pour la seule raison qu'Ottawa fait de l'argent avec sa loterie.

M. Chrétien a finalement signalé qu'il avait été à l'origine du projet, mais que l'affaire n'était plus de sa responsabilité mais bien celle de Mme Iona Campagnolo, ministre des Sports et de la Santé physique.

Ontario

De son côté, l'Ontario songe à interdire, comme la Colombie-

Britannique, la vente de billets de la loterie fédérale par ses propres distributeurs, a déclaré hier M. Marshall Pollock, directeur de l'Ontario Lottery Corp.

Plus tôt cette semaine, M. Robert Welch, ministre de la Culture et des loisirs d'Ontario, avait dit qu'il n'en était pas question. Mais, hier, on a déclaré à son bureau qu'il étudiait la situation.

M. Pollock, quand à lui, a déclaré que la décision de la Colombie-Britannique était intéressante.

LA MÉTÉO

à Montréal

AUJOURD'HUI

Minimum: 17 Maximum: 30

Ensoleillé, passages nuageux, possibilité averses

DEMAIN

Averses et orages

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	30	Averses	Pass. nuageux et aver.	
Outaouais	30	Ens. devenant nuageux	Averses et orages	
Laurentides	30	Pass. nuag. poss. orag.	Averses et orages	
Cantons de l'Est	30	Ens. devenant nuageux	Averses et orages	
Mauricie	30	Pass. nuag., poss. orag.	Averses et orages	
Québec	30	Pass. nuag., poss. orages	Averses et orages	
La-Saint-Jean	30	Pass. nuag., poss. orages	Averses et orages	
Rimouski	23	Ens., pass. nuag.	Averses et orages	
Gaspésie	23	Ens., pass. nuag.	Averses et orages	
Baie-Comeau	23	Ens., pass. nuag.	Averses et orages	
Sept-Îles	23	Ens., pass. nuag.	Averses et orages	

au Canada

RÉGIONS	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique		Victoria	13	23
Alberta		Edmonton	11	14
Saskatchewan		Regina	9	22
Manitoba		Winnipeg	16	26
Ontario		Toronto	18	28
Nouveau-Brunswick		Fredericton	11	20
Nouvelle-Écosse		Halifax	9	23
Île-du-Prince-Édouard		Charlottetown	13	23
Terre-Neuve		Saint-Jean	9	

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	17	29	Chicago	21	30	Nlle-Orléans	24	32
Washington	18	29	San Francisco	11	21	Miami	24	30
Boston	14	32						

vers les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	12	Londres	14	Stockholm	13
Athènes	32	Le Caire	38	Sydney	8
Berlin	18	Lisbonne	26	Tokyo	28
Bruxelles	23	Madrid	22	Vienne	21
Casablanca	23	Moscou	27	Varsovie	18
Genève	16	Paris	15		
Hong Kong	30	Rome	23		

vers les plages

	Min.	Max.		Min.	Max.
Acapulco	23	32	Bermudes	24	29
Mexico	12	25	Barbade	25	31
			Nassau	24	32
			Rio de Janeiro	24	31

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations par ailleurs publiées par LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

ABONNEMENTS	INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
UNIVIAISON À DOMICILE: lundi au samedi	285-7070	
Lundi ou vendredi	285-7030	
Samedi seulement	285-7100	
	285-7303	

PETITES ANNONCES

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	PETITES ANNONCES	285-7111
par courrier	Commandes	
Lundi ou samedi	du lundi au vendredi: 9h à 17h	
Lundi ou vendredi	Pour changer ou annuler	285-7205
Samedi seulement	du lundi au vendredi: 9h à 16h30	

GRANDES ANNONCES

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	GRANDES ANNONCES	285-7202
par courrier	Détailants	
Lundi ou samedi	National, Télé-Presse, Vacances, voyages	285-7306
Lundi ou vendredi	Carrières et professions, nominations	285-7320
Samedi seulement		

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h30 (Samedi: 9h à 16h).

285-6911

Autour du salon bleu

Lévesque se console avec le vote francophone

Estimant que rien n'est moins étonnant que le résultat global de l'élection partielle dans le comté de Notre-Dame-de-Grâce, le premier ministre René Lévesque se console en constatant «que les citoyens francophones de Ville Saint-Pierre ont dans l'ensemble maintenu leur appui au Parti québécois». Fait exceptionnel, c'est par voie de communiqué, et non pas en personne, que le chef du gouvernement a commenté ainsi les résultats électoraux de Notre-Dame-de-Grâce où le Parti québécois a enregistré un recul par rapport aux résultats obtenus en 1973 et 1976. Il faut dire que tout en se reconfortant du vote francophone, le chef du Parti québécois n'en exprime pas moins son amertume «de voir se confirmer ainsi, par les votes «free choice» aussi bien que libéraux, l'attachement de la minorité à un statu quo dépassé et son refus de participer à l'évolution du Québec ou même de la comprendre». M. Lévesque, qui a rédigé lui-même son communiqué, conclue que l'emprise de la minorité anglophone sur le Parti libéral ne peut que garder celui-ci «dans cette ambiguïté ni chair ni poisson dont le caractère purement opportuniste le conduit infailliblement à la né-

gociation des intérêts les plus vitaux du Québec français».

Triste consolation

L'Union nationale n'est évidemment pas très fière de la débandade qu'elle vient d'essuyer dans Notre-Dame-de-Grâce. Il en est cependant une qui trouve le moyen de se consoler de cet insuccès: il s'agit de Louise Bertrand qui fut elle-même candidate de l'UN dans NDG aux élections générales de 1973. La fille de l'ancien premier ministre constate en effet avec amusement qu'elle avait récolté plus de votes à cette occasion que le candidat UN cette année: 424 contre 337. Qui plus est, Mlle Bertrand ne cache pas... qu'elle n'avait même pas mis les pieds dans NDG durant toute la durée de la campagne de 1973! Si elle examinait les chiffres de plus près, Louise Bertrand s'apercevrait qu'elle n'avait obtenu que 1.49 pour cent des suffrages tandis que celui qui portait cette semaine la bannière de l'UN a pu faire légèrement mieux en s'assurant 1.64 pour cent des voix!

Ce n'est pas une farce!

Quand un premier journaliste a téléphoné hier matin au cabinet du ministre Yves Duhaime

pour savoir si ce dernier acquiescerait à la demande du député unioniste Fernand Grenier de classer «site touristique» l'endroit où M. Charles Marion a été tenu en captivité, la réaction de l'attaché de presse a été à peu près celle-ci: «Vous voulez rire... Vous avez été victime d'un canular. Aucun député n'a fait de telle demande... Mais il s'est bien rendu compte par la suite que le journaliste ne plaisantait pas et que le député de Mégantic-Compton avait bel et bien envoyé un télégramme en ce sens au ministre Duhaime. La demande du député est d'autant plus ridicule que, contrairement à ce que fait le ministère des Affaires culturelles pour les sites historiques, le ministère du Tourisme ne fait pas de classement des sites touristiques.

Les vacances du PM

Le premier ministre René Lévesque partira en vacances dans une dizaine de jours. Il en reviendra au plus tard au début d'août puisqu'il doit participer les 9, 10 et 11 août à la conférence des premiers ministres qui aura lieu à Regina. Il est possible qu'il reprenne une autre semaine de vacances par la suite. Son entourage ne veut évidemment pas dire où il trouvera

refuge, tout en admettant que le PM demeure un passionné du bord de la mer. Il y a donc de fortes chances que les Québécois qui auront décidé de faire autre chose qu'un «tour du Québec» le retrouvent comme l'an dernier sur les plages de la Nouvelle-Angleterre...

L'anonymat des gagnants

Plusieurs personnes continuent de se demander si Loto-Québec accepterait de ne pas diffuser leur nom s'il advenait qu'elles gagnent un gros lot. Le règlement régissant Loto-Québec permet en effet à cet organisme d'utiliser les noms, adresses et photos des gagnants pour les diffuser et assurer ainsi le public qu'il y a bel et bien des gagnants. En pratique, Loto-Québec accepte cependant de respecter l'anonymat des gagnants qui font valoir des raisons exceptionnelles. Il existe toutefois un moyen de déjouer cette règle pour s'assurer une confidentialité absolue: c'est de déléguer un mandataire (avocat, fiduciaire, gérant de banque) qui, moyennant ses honoraires, ira chercher le chèque en votre nom.

Daniel L'HEUREUX

Un appel pendant que le jury délibère

Mystère et surprise marquent la fin du plus long et plus coûteux procès tenu au Québec

par Léopold LIZOTTE

Le procès de Donald Côté, Claude Benloulou et Gérard Vézina, qui avait débuté il y a dix mois exactement, et qui pourrait bien avoir été le plus coûteux de toute notre histoire judiciaire, avec une facture qui dépassera largement le million, semble être sur le point de se terminer à la fois dans la surprise et le mystère.

Les trois hommes étaient, à l'origine, accusés du recel d'obligations du Canada valant \$975,000, de conspiration pour frauder une banque locale et de tentative de frustrer cette même institution bancaire.

Mais, il y a quelques semaines, le juge Rustan B. Lamb, qui a présidé l'ultra-longue instruction, s'était rendu aux représentations des avocats de la défense, Mes Léo-René Maranda, Pierre Morneau et Robert Doré, et dans un verdict communément appelé

«dirigé», il avait recommandé au jury d'acquitter les prévenus, faute de quelque preuve que ce soit des deux derniers délits dont ils étaient inculpés.

Ce qu'ils avaient fait.

Mais hier, alors que les douze hommes et femmes entamaient leur deuxième journée de délibération, le procureur de la Couronne, Me Paul-Emile Lejour, déposait un avis d'appel de cette décision intermédiaire, en soutenant que le tribunal avait erré en se rendant à la requête des prévenus, en soutenant qu'il n'y avait pas de preuve au dossier, ajoutant qu'il n'y avait pas eu tel crime de commis parce que la victime n'était pas celle alléguée dans l'inculpation.

Le ministère public reproche également au tribunal d'avoir refusé permission d'amender la plainte en cours d'instruction,

alors qu'il aurait pu le faire sans qu'aucun préjudice ne soit causé aux accusés.

Et le procureur soutient au surplus que le nom de la victime, en l'espèce, ne constituait pas un élément essentiel et que son «absence» ne pouvait être fatale à l'accusation.

C'est la première fois, incidemment, qu'un tel appel est déposé avant la fin d'un procès et, surtout, alors que le jury est en pleines délibérations.

Mais ce ne devait pas être le seul fait inusité à se produire hier.

Messages des jurés

Au retour du juge Lamb sur le banc, au milieu de l'avant-midi, ce dernier décidait soudainement de faire le huis-clos le plus complet pour discuter (et ce jusqu'au milieu de l'après-midi), de certains messages que les jurés lui

avaient fait parvenir de leurs quartiers, au cours des dernières heures.

Les rumeurs les plus diverses ont alors commencé à circuler sur une hostilité profonde qui régnerait entre deux clans, au sein des jurés, et sur les possibilités réelles d'un inévitable «deadlock».

Mais à la reprise de l'audience en public, le juge Lamb, cinq de leurs messages en mains, n'a parlé que de la teneur de deux d'entre eux.

Celui qui réclamait toujours qu'on leur remette les 35,000 pages de notes dactylographiées contenant toutes les dépositions du procès, et l'autre memo par lequel on voulait une répétition des recommandations de la cour sur la notion de doute raisonnable.

Au cours de cette brève séance, où tout le monde a semblé comprendre que le «gros problème»

n'avait aucunement été «décidé», un autre «précédent» s'est produit, si l'on peut dire.

Aux deux gardiens et à la gardienne qui accompagnent constamment le jury dans toutes ses allées et venues depuis qu'il est tenu incommunicado, on a ajouté un quatrième surveillant, soit un sergent de la force policière affecté à cette tâche.

Et les traits visiblement tirés, à une ou deux exceptions près, les douze membres du panel sont retournés dans leur salle pour une discussion qui, vraisemblablement, pourrait être aussi longue qu'ardue.

Les prévenus

Quant aux prévenus, qui hantent littéralement les corridors du 3e étage du palais depuis près d'un an, ils ont repris leurs places habituelles sur les bancs qui s'y trouvent.

Au cours de l'instruction, ils n'ont pas eux-mêmes rendu témoignage, leurs avocats plaçant principalement la confession disculpatoire déposée en preuve contre Benloulou et la faiblesse notoire de l'identification de Côté et de Vézina, dans les démarches qu'on leur reproche.

On sait que les obligations volées l'avaient été lors d'une escalade entre New York et Dorval, par avion. Selon la preuve, elles auraient été déposées dans l'appareil dans la métropole américaine, mais elles auraient «manqué» à l'appel, au moment où on avait voulu les cueillir à l'aéroport local.

C'est une dizaine de jours plus tard qu'elles auraient été en possession des accusés, l'un d'eux s'étant même rendu inutilement en Suisse pour en rapporter le «fruit» ici, alors que l'échange prévu n'avait pas eu lieu.

Une cuite onéreuse

Trois résidents de la banlieue montréalaise, qui avaient pris une «cuite» dans une chambre de l'hôtel Reine-Elizabeth, devront finalement payer une note inattendue de \$3,535.18.

Ce sont là les dommages qui ont été relevés par le juge Maurice Archambault, de la Cour supérieure, comme ayant été causés au mobilier de la pièce où ils avaient consommé force alcool et grillé d'innombrables cigarettes.

Le tribunal fait cependant porter une certaine partie de la responsabilité sur l'administration de l'hôtel, parce qu'à un certain moment, au petit matin, des employés s'étaient rendu compte qu'une forte odeur se dégageait de la chambre en question.

Ils avaient alors averti les deux derniers occupants de se mieux conduire, puis étaient repartis. C'est un peu plus tard que le feu, qui couvait dans un fauteuil, s'est propagé.

Les trois hommes sont condamnés à payer la somme précitée, en parts égales sauf que celui qui avait loué la chambre et qui était parti sans la payer, quelques heures avant les autres, devra rembourser le prix de location, soit \$27.

Un trou historique acheté par un Anglais

ALBERT, Nord de Paris (AFP) — Un Londonien de 34 ans, M. Richard Dunning, a acheté un trou profond de 3 mètres et d'une superficie d'un peu plus d'un hectare, près d'Albert, dans le département français de la Somme, nord de Paris.

Un trou pas comme les autres, il est vrai... à la Boisselle, petit hameau entièrement détruit pendant la Première Guerre mondiale, on l'appelle «le trou de la gloire». Il a été creusé par l'explosion d'une charge de 60 tonnes de dynamite, posée par des soldats britanniques sous les lignes allemandes, en prélude à l'offensive alliée du 1er juillet 1916.

M. Dunning, propriétaire d'un studio de dessin commercial, est aussi l'historien de la Grande Guerre; à laquelle il a consacré un musée privé. L'acte d'achat du trou a été symboliquement signé le 1er juillet dernier, date anniversaire de l'explosion de la Boisselle.

Le vendeur, un cultivateur, M. Georges Delplanque, avait tout d'abord voulu reboucher cet immense cratère, un peu embarrassant au milieu de ses pâturages. Le ministère des Affaires étrangères, alerté, avait opposé son veto, classant le site «vestige de guerre».

Restait à le vendre... et à trouver un acheteur.

Un colis désagréable à vérifier!

FRANKFORT, R.F.A. (Reuters) — Un postier du centre de tri de Frankfort qui manipulait un colis endommagé, a été mordu à la main par un python d'un mètre 50 de long hier. On ne connaît pas l'expéditeur de ce serpent postal.

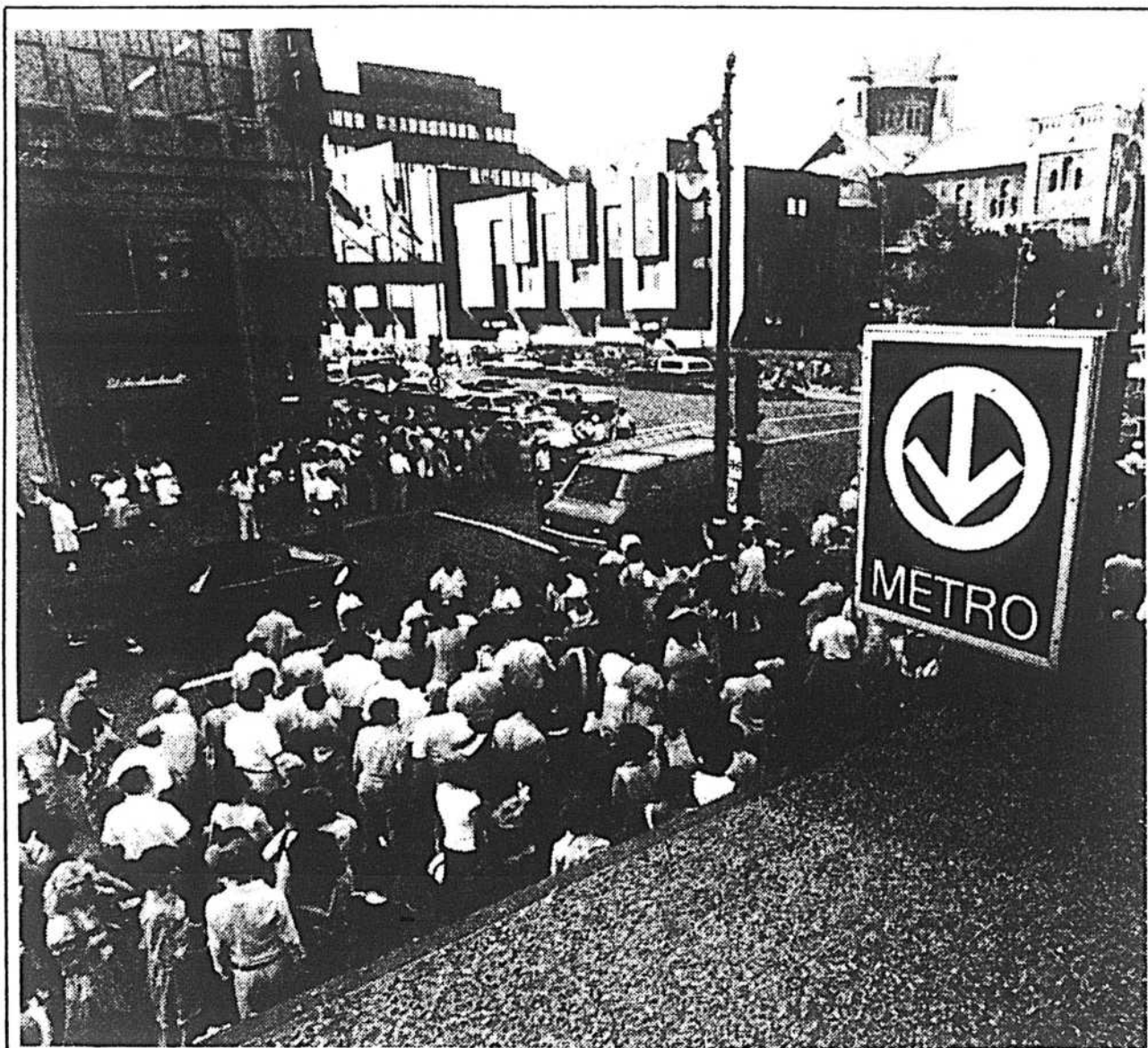


Photo LA PRESSE, Denis COURVILLE

Faute de métro...

Plusieurs milliers de Montréalais se rendant à leur travail et de Témoins de Jéhovah en route vers le Stade olympique ont dû faire surface contre leur gré aux stations de métro Berri-Demontigny et Viau, hier matin, un problème d'alimentation de la ligne 5 du métro empêchant les trains de circuler entre ces deux stations. La panne a duré près de trois heures, soit de l'ouverture du métro, à 5h30 du matin, jusqu'à 8h25. Pendant ce temps, des services provisoires ont été maintenus entre les stations Atwater et Berri-Demontigny ainsi qu'Honoré-Beaugrand et Viau, de la ligne no 2, tandis que des autobus de la CTCUM tentaient d'accommoder les passagers qui sortaient des stations à pleines portes. Quelque 25 policiers de la Sûreté municipale dont 15 de l'escouade tactique ont été dépêchés sur les rues Sainte-Catherine, Berri, Saint-Hubert et de Maisonneuve pour dégager la circulation obstruée, contenir les gens sur le trottoir et orienter de nombreux Témoins de Jéhovah un peu perdus dans cette ville étrangère.

L'aile anglophone de la CECM s'oriente vers la francisation

par François FOREST

Les anglophones de la CECM aimeraient bien que l'enseignement du français (en nombre de «périodes») soit augmenté au primaire et au secondaire.

C'est un rapport en ce sens qu'ils ont présenté, hier, aux commissaires de la CECM, rapport qui a été reporté à septembre pour étude plus approfondie.

Reste que dans l'ensemble, le secteur anglophone de la CECM entend bien lutter de plein pied pour que les recommandations faites par les parents des élèves aboutissent. C'est-à-dire, un enseignement plus poussé du français comme langue seconde, une espèce (pratiquement) de francisation du milieu anglophone de la CECM.

«J'imagine qu'à long terme, il faudra en arriver là, exprime George Pajuk, directeur adjoint au secteur anglophone de la CECM. En attendant, cependant, il nous faut tenir compte des exigences des parents et tenter de définir plus en profondeur les buts et objectifs de l'enseignement de la langue seconde.»

C'est encore la loi 101 qui «travaille» tout ce monde. «Il est bien évident, poursuit M. Pajuk, que l'enseignement du français dans le secteur anglophone doit se mettre au niveau du Québec et de ses législations.»

Pour cela — et les fonctionnaires du ministre Jacques-Yvan Morin devront s'y mettre sans tarder — il est important de définir les orientations, les objectifs

de l'enseignement d'une langue seconde. «Il va de soi, soutiendra M. Pajuk, qu'il nous faut faciliter l'intégration de nos éclopés dans la société québécoise.»

Essentiellement, soutient-on dans le milieu anglophone de la CECM, l'idéal serait notamment de permettre un échange plus poussé d'étudiants francophones et anglophones pour reconnaître et approfondir «la réalité culturelle du Québec».

Cette demande est d'autant plus étonnante qu'elle survient quelques jours à peine après une déclaration du ministre de l'Éduca-

tion rappelant que l'enseignement de la langue seconde est nettement plus efficace et plus compétente dans le secteur anglophone qu'il l'est dans le secteur francophone.

A cet égard, le ministre notait dans une entrevue donnée à un quotidien anglophone de Montréal: «Les anglophones ont à faire un effort pour s'adapter à la société dans laquelle ils vivent. Ceci est probablement dû au fait que les anglophones du Québec se retrouvent dans la même situation que les francophones de l'Ontario.»

NE MANQUEZ PAS NOTRE GRANDE

VENTE 10e ANNIVERSAIRE

9 JOURS SEULEMENT
du mercredi 28 juin au samedi 8 juillet

DES CENTAINES DE PEINTURES À L'HUILE à des prix jamais vus

Exemple	
5" x 7"	12.50
8" x 10"	19.50
12" x 16"	45.00
16" x 4"	55.00
20" x 24"	65.00
24" x 36"	95.00
24" x 48"	125.00

Ces prix incluent un encadrement de première qualité.

LE CENTRE D'ART ANJOU

Aux Galeries d'Anjou (pres de Sears)

351-5860

La Presse et la direction des supermarchés

Aux Vraies Aubaines

prient les lecteurs de

LA PRESSE

d'accepter leurs excuses pour l'erreur commise dans l'annonce pleine page publiée dans l'édition de mercredi de ce journal.

En effet, à la suite d'une méprise due à un délai trop court de livraison du matériel publicitaire, le texte de certains articles faisant partie de l'annonce mentionnée ci-dessus comportait des termes en langue anglaise qui, de toute évidence, n'auraient pas dû s'y trouver.

LA DIRECTION

éditorial

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
président et éditeur

YVON DUBOIS directeur de l'information
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

la presse

JEAN SISTO éditeur adjoint

Les «deux solitudes» du Liban

Deux solitudes — celle des musulmans (majoritaires) et celle des chrétiens — se révèlent décidément en butte à des dissensions intestines peu ordinaires au Liban. Les observateurs n'arrivent pas à démêler l'écheveau des causes présumées à l'origine des nouveaux bombardements qui ont ensanglanté la capitale.

La situation a empiré, hier, du fait qu'en plus des affrontements sanglants entre miliciens chrétiens et des unités de la Force arabe de dissuasion (FAD) dans le secteur chrétien de Beyrouth, une parade d'avions militaires israéliens au-dessus de la ville est venue ajouter un nouvel et angoissant point d'interrogation. La tension est telle que le président Sarkis parle de démissionner si, précise-t-il, la Syrie n'accepte pas de renoncer à ses récentes exigences comme préalable à l'établissement d'une trêve durable.

Ce «si» du président libanais nous met sur une piste. On sait qu'au début de la semaine, le même M. Sarkis avait négocié, au téléphone, une trêve avec le président Hafez Assad de Syrie. Ce dernier avait, semble-t-il, accepté de décréter une trêve, mais on apprenait, hier, qu'il avait mis deux conditions à son intervention personnelle, soit 1) que la FAD puisse prendre position dans les quartiers chrétiens du

pays et que les officiers libanais ayant collaboré avec les Israéliens dans le Sud-Liban soient congédiés; 2) que les Casques bleus de l'ONU prennent le contrôle des positions chrétiennes dans le Sud-Liban.

Ceci démontre à l'évidence que les nouveaux bombardements de la FAD sur Beyrouth se rattachent à l'intervention israélienne au Sud-Liban au début de l'année. Cette intervention israélienne a visiblement eu pour effet de renforcer les positions des miliciens chrétiens libanais, non seulement au Sud, mais également dans la capitale, ce qui semble être à la source de l'amertume qu'éprouvent le président Assad et les officiers supérieurs de la FAD.

Les conditions syriennes soulèvent quelques questions embarrassantes. On sait que la FAD (en majorité composée de soldats syriens) avait pris position au Liban au début de novembre 1976 en vue d'y hâter, en même temps qu'une réconciliation nationale, un prompt retour à la normale. C'est d'ailleurs dans cette perspective que les antagonistes libanais avaient accepté son intervention.

On avait demandé, à l'époque, aux factions libanaises de ne pas considérer la FAD comme partie prenante du conflit qui les divise. Or, par les conditions qu'il vient de poser au rétablissement d'un cessez-le-feu durable dans l'est de

Beyrouth, le président syrien découvre son jeu: un jeu qui est de nature à ébranler l'autorité qu'on lui reconnaissait jusqu'ici. Car enfin, il tente de gagner quelques points pour la majorité musulmane libanaise, et il se trouve, par le fait même, à agir comme partie prenante du conflit, ce qui, d'une part, fausse l'entente du départ (et justifie M. Chamoun de demander le retrait du Liban des Casques verts), et, d'autre part, affaiblit grandement l'autorité morale qu'avait justement recherchée la FAD au départ. Incidemment, n'est-il pas significatif de voir l'Organisation de libération de la Palestine — un organisme qui a tant de fois passé outre aux recommandations et aux consignes venues de Damas — se déclarer, pour une fois, solidaire de l'action entreprise par le président Assad?

Mais, on commettrait probablement une injustice grave si on allait croire que, dans les circonstances, tous les torts sont du côté arabe. La minorité chrétienne, qui avait fait preuve d'une édifiante solidarité durant toute la guerre civile, connaît présentement des dissensions ruineuses: les factions présumées séparatistes que dirigent MM. Camille Chamoun et Pierre Gemayel, s'opposant violemment à celle que dirige l'ancien président Soleiman Franjeh. Il s'agit là d'un différend fort malheureux: une rupture profonde et débilante entre

miliciens qui auraient pourtant grandement besoin d'unir leurs forces.

Le fait que les chrétiens libanais aient à partager leur allégeance entre trois milices indique assez à quel point l'unité de leur action commence à laisser à désirer. On imagine sans peine que certains éléments n'attendent pas toujours les commandements des supérieurs pour agir, ce qui expliquerait les actes irresponsables qui, suppose-t-on, auraient eu pour effet de remettre le feu aux poudres ces derniers jours.

On dit que les chrétiens ont profité de la trêve pour établir de nouvelles positions, et que les Syriens seraient intervenus pour les en empêcher. On dit, également, que les Phalangistes de MM. Chamoun et Gemayel constituent «un État dans l'État», et ce, dans un petit pays qui n'a même pas encore d'armée propre. On dit, enfin, que des éléments indisciplinés, dans le secteur chrétien de Beyrouth, cherchent constamment à susciter des accrochages.

Il faut sans doute prendre avec un grain de sel ces accusations syro-musulmanes. Mais on ferait probablement bien de ne pas, non plus, les rejeter en bloc. En tout cas, elles attestent de l'abîme qui sépare encore deux malheureuses solitudes au Liban.

Jean PELLERIN

bloc-notes

Vers l'anarcho-syndicalisme?

Le syndicat des employés du terminus d'Autobus Voyageur, à Montréal, est en grève depuis mardi. Ses 120 syndiqués comprennent des vendeurs de billets, des téléphonistes et des employés de la manutention des bagages. Leurs principales revendications sont, comme dans la plupart des grèves, de nature salariale. Il n'y a donc là, de prime abord, rien de subversif.

Cependant, quand on y regarde de plus près, on discerne une dangereuse tendance pour l'économie du Québec. Il faut préciser, en effet, que l'échelle actuelle des salaires accorde \$280 par semaine pour les téléphonistes et les employés des bagages (messagerie) et \$330 pour les vendeurs de billets. L'entreprise leur offre \$50 par semaine d'augmentation échelonnée sur deux ans et un mois de vacances annuelles pour ceux qui ont dix ans et plus de service. Les syndiqués exigent \$50 d'augmentation par semaine chaque année et un mois de vacances après un an de service.

En d'autres termes, ces syndiqués font grève comme s'ils étaient des exploités en révolte, alors que l'employeur leur offre \$330 et \$380 pour une semaine de 4 jours de 8 heures et pour un travail qui n'exige pas une grande

formation professionnelle. L'immense majorité des travailleurs spécialisés ne jouissent pas de telles conditions. Où va-t-on avec un syndicalisme aussi irresponsable, alors que le Québec compte plus de 325,000 chômeurs et que son économie est en régression? La réponse à cette question a déjà été donnée par les dirigeants de la CSN, à laquelle est affilié ce syndicat: «Il faut briser le régime capitaliste.» Mais les activistes de la CSN, en voulant devenir les fossoyeurs du capitalisme, vont plutôt enterrer le bien-être des travailleurs québécois.

Aucune classe ouvrière ne peut être prospère sans une classe d'employeurs prospères. Les offres patronales d'Autobus Voyageur en sont un témoignage. Or, le plus ironique, c'est que la CSN, sous prétexte de défendre les petits salariés, fait du syndicalisme d'élite. On ne peut faire croire à personne que \$330 et \$380 pour 32 heures d'un travail relativement facile sont des salaires de misérables prolétaires. Ce sont au contraire des rémunérations d'aristocrates de la classe ouvrière. Il y a donc là une imposture énorme, qui accrédite l'hypothèse de «l'anarcho-syndicalisme». Il faut se rappeler, en effet, qu'à la fin du siècle dernier les anarchistes en Europe se sont infiltrés dans les syndicats afin de s'en

servir comme leviers pour renverser l'État. Comme le Québec retarde de plusieurs générations sur les idéologies qu'il importe, les stratèges de la CSN en sont probablement au stade «anarcho-syndicaliste».

De toute façon, il faut reconnaître que le gouvernement péquiste a une large part de responsabilité dans les revendications actuelles des syndicats. N'a-t-il pas haussé à répétition le salaire minimum au-dessus de tous les autres en Amérique? Combien d'entreprises québécoises pourront alors rester concurrentielles après la vague de revendications qui s'élève par suite de l'abolition des contrôles sur les salaires? Car si un simple vendeur de billets est payé \$380 et plus par semaine, combien vaudra un travailleur spécialisé? L'inflation empirera et accroîtra notablement le nombre déjà fort élevé des faillites et des chômeurs.

Cette analyse n'est pas indûment alarmiste puisque les grévistes d'Autobus Voyageur exigent déjà un régime de retraite copié sur celui que le gouvernement a accordé à ses fonctionnaires. Mais l'entreprise privée n'a pas les revenus de l'État, qui puise à pleines mains dans les poches des contribuables.

Ivan GUAY



Reprise — Girard est en vacances

Droits réservés

Aïe! là, toi, tais-toi!

Deux journalistes américains devaient comparaître le 5 juillet en Cour municipale de Moscou pour répondre à des accusations de diffamation de la télévision soviétique.

Les faits qui leur sont reprochés ne sont pas très clairs. Il semble que, se fondant sur des témoignages recueillis auprès de la famille d'un dissident soviétique, les accusés ont colporté la nouvelle suivante: la confession obligatoirement accompagnée de l'expression d'un profond repentir du dissident géorgien Zviad Gamsakhourdia n'était que pure fabrication de la part de la télévision soviétique.

Les journalistes en question auraient fait dérailler un train que leur cas, aux yeux des autorités, ne serait pas beaucoup plus grave.

On apprenait mardi que le procès est maintenant reporté au 18 juillet. Entre-temps, l'ambassade américaine à Moscou est intervenue, le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko, a été saisi de l'affaire.

Ce n'est pas la première fois, certes, que des correspondants étrangers sont l'objet de brimades à Moscou. Il n'y a pas que les Américains qui soient épisodiquement atteints. Et il n'y a pas qu'en URSS que la libre circulation des idées et de l'information trouve vite ses limites. Sur différents

points du globe des journalistes sont emprisonnés et même exécutés. La profession ne commande pas un respect universel... L'Inquisition a fait moins de victimes que l'intolérance contemporaine en une seule année.

Dans le cas qui nous occupe s'agit-il seulement d'un épisode de plus dans l'échange presque permanent de mauvais procédés entre Russes et Américains ou d'un étape inédite dans la voie des hostilités?

Il est connu que les Russes rendent coup pour coup. Ils ne

prennent guère les leçons de morale que leur sert M. Carter, défenseur empressé des droits de l'homme, et ne manquent pas une occasion de le faire savoir. Il est possible aussi que les journalistes américains soient gardés en réserve, en vue de quelque tour: il n'est pas mauvais d'avoir sous la main quelques ressortissants étrangers à échanger le cas échéant contre ses propres sujets retenus ailleurs.

La guerre des idées par intellectuels et journalistes interposés continue.

Guy CORMIER

Une hydre appelée Hydro

Une vingtaine de municipalités vendent, distribuent ou fabriquent de l'électricité. Dans certains cas, elles facturent l'électricité à des taux nettement supérieurs à ceux que réclame l'Hydro-Québec. Québec veut que les taux deviennent uniformes. La position du gouvernement est inattaquable sur ce plan.

Ceci dit, certaines municipalités sont très préoccupées quant aux méthodes qui doivent conduire aux aménagements nouveaux. Il semble que ce soit la ville de Sherbrooke qui offre, sans jeu de mots, le plus de résistance. Son réseau a été municipalisé en 1912; au cours des ans, il a nécessité des investissements de

l'ordre de \$40 millions; bien que la ville ne suffise plus à ses besoins et qu'elle soit obligée d'acheter de l'électricité à l'Hydro-Québec, elle reste l'un des plus gros parmi les petits. L'uniformisation des taux pourrait entraîner un manque à gagner de quelques millions pour la municipalité.

Peut-on parler, en l'occurrence, de droits acquis? Peut-être. D'autre part, le ministre de l'Énergie, M. Guy Joron, voudra peut-être conserver un secteur témoin indépendant de l'Hydro, dont le nom ressemble singulièrement à «hydre», animal fabuleux à 7 têtes...

G. C.

Le groupe Pépin-Robarts

Absorbé par la mise au point de son rapport, et donc silencieux depuis quelques mois, le groupe Pépin-Robarts donnait l'impression à plusieurs, depuis quelques semaines, d'avoir été mis hors jeu par la publication, par le gouvernement Trudeau, de la phase I de son projet de réforme constitutionnelle.

Mercredi, à Montréal, les commissaires ont donné l'assurance que l'initiative de M. Trudeau, pour qui la politique a ses raisons que la commission ignore, ne compromettrait en rien l'utilité de cette entreprise qui donnera lieu à un rapport préliminaire en septembre, le rapport définitif, avec ses recommandations, devant être publié en décembre prochain.

Soulignons que le groupe Pépin-Robarts doit aussi publier, probablement en septembre aussi, un glossaire de tous les termes et expressions utilisés impropriement ou avec ambiguïté dans le débat constitutionnel, afin d'éliminer au maximum la confusion dans laquelle baigne depuis toujours la discussion publique. Ce ne sera pas une mince contribution à l'intelligence du débat si le groupe Pépin-Robarts réussit à faire s'accorder les interlocuteurs sur le contenu de tous ces mots qui, au lieu de favoriser la communication des idées et de la pensée, donnent lieu à une véritable discussion de sourds.

Lorsque M. Trudeau a lancé son projet de réforme, tout le

monde a pensé au groupe Pépin-Robarts pour se demander s'il n'avait pas été court-circuité. Aujourd'hui tout le monde y pense (d'abord le premier ministre Davis) pour se demander, avec curiosité, en quoi ce qu'il proposera sera différent des propositions de M. Trudeau. Pour ma part, j'aurais aimé que les provinces fussent plus empressées de se concerter pour élaborer un projet provincial — c'est-à-dire un projet d'États constituants — le groupe Pépin-Robarts arrivant ensuite avec des recommandations, des compromis, afin de réconcilier des positions opposées.

Étant donné que ce groupe de travail proposera une solution fédéraliste, il eut été plus juste de qualifier alors de troisième voie la solution de compromis proposée pour dénouer une éventuelle impasse entre les provinces et le gouvernement fédéral, que d'utiliser cette expression pour décrire une solution mitoyenne entre le fédéralisme actuel et la souveraineté-association du PQ. Entre la souveraineté et le fédéralisme, il n'y a que la véritable confédération, constituée d'États souverains associés, vers laquelle semble se diriger le PQ.

Il semble donc que d'ici au référendum, les provinces, plutôt que d'agir, se contenteront de réagir aux propositions mises de l'avant par le gouvernement central et celles que proposera dans quelques mois le groupe Pépin-

Robarts, jouant peut-être de la sorte le rôle d'arbitre que l'on attendait de celui-ci.

Une proposition importante qui pourrait être faite par le groupe Pépin-Robarts, mais que ni le fédéral ni les provinces ne semblent envisager, eux qui paraissent vouloir résoudre le problème entre gouvernements seuls, c'est l'idée d'une assemblée constituante, qui ferait du projet constitutionnel l'affaire de tout un peuple.

S'il est vrai, comme l'a souvent déploré M. Trudeau, que le problème constitutionnel est en fait une querelle entre politiciens qui se disputent des pouvoirs gouvernementaux, est-il sage de les laisser seuls négocier une solution à cette crise? Ne revient-il pas au peuple de participer étroitement à une entreprise destinée à satisfaire ses besoins et aspirations?

Il me tarde d'entendre ce que le groupe Pépin-Robarts pourrait nous dire là-dessus, lui qui revient d'une vaste tournée de consultation populaire.

À ce propos, je vois mal ce qu'apporterait de nouveau la consultation publique qu'entreprend le comité spécial des Communes et du Sénat sur la constitution, après ce qu'a fait le groupe Pépin-Robarts. Si ce n'est qu'elle illustrera encore une fois le mal principal de notre fédéralisme: la duplication, le cheyduchement et le double emploi.

Marcel ADAM

Le socialisme: pour ou contre?

Les prophètes improvisés ne sont pas nés d'hier. Jean-Marc Brunet l'est devenu depuis qu'il a lu ceux qu'on nomme aujourd'hui les nouveaux philosophes français. Sa lettre du 22 juin 1978, publiée dans votre journal, montre jusqu'à quel point il est possible de conclure n'importe quoi quand on tient la vérité dans sa poche arrière, juste à côté du porte-monnaie (ce qui vient lui conférer un statut de propriété indiscutable!). Le mensonge des autres ne peut jamais nous permettre de conclure à la vérité de ce que l'on pense. M. Brunet affirme que les techniques d'infiltration des socialistes en sol québécois sont simples. Peut-être a-t-il raison? Mais sa grille de lecture est toutefois simpliste et grossière et j'affirme que ses techniques de camouflage de la vérité en sont la preuve.

Est-ce au nom de la franchise et de l'honnêteté qu'il nous cache les attaques violentes de B. H. Lévy contre le système capitaliste? Il faut lire *La barbarie à visage humain* au complet et surtout ne pas se contenter de choisir les passages qui nous plaisent. Est-ce pour des raisons de rigueur intellectuelle qu'il réduit la pensée socialiste à ce qu'il y a de plus mesquin sur cette terre? Est-ce pour un idéal de justice et de démocratie qu'il ne nous parle pas de l'arrestation récente de ce même B. H. Lévy, en Argentine? A ce que je sache, il ne s'agit pas là d'un pays satellite de la Russie? Est-ce au nom de la liberté qu'il se permet de mentir effrontément sur la situation du syndicalisme québécois?

L'idéalisme aveugle tout autant que le matérialisme. Or, M. Brunet veut conseiller la jeunesse québécoise. Encore faudrait-il qu'il le fasse avec un peu plus de discernement que ceux qu'il veut dénoncer.

C'est pourquoi sa lettre me semble, elle aussi, contredire l'idéal qu'il veut défendre. La vérité ne se laisse pas manipuler aussi facilement et c'est toujours ceux qui croient la posséder qui savent le mieux l'étouffer.

Marc CHABOT
Québec

M. Jean-Marc Brunet
Montréal
Cher monsieur,

Ceci est pour faire suite à votre lettre parue dans ce même journal, jeudi le 22 juin, intitulé "Le péril socialiste".

Je me demande vraiment pour qui vous vous prenez pour décider que les Québécois qui voient dans le socialisme un projet de société valable, sont mal renseignés. Vous dites que la gauche arrive à influencer une partie considérable des nôtres. Quelle farce! Nous prenez-vous pour des petits pantins avec lesquels la gauche ou la droite peut s'amuser? Il ne vous est jamais venu à l'idée que les conditions sociales, économiques et historiques d'un peuple ou d'un individu ont une influence sur le choix politique de ce peuple ou de cet individu?

Vous nous conseillez un livre à lire qui dénonce le socialisme comme étant un système meurtrier... Soyez sérieux; vous savez comme moi que je pourrais vous répondre avec cent titres de volumes louangeant et expliquant le socialisme. Vous nous parlez ensuite de gens promettant une société parfaite qui exerce un attrait certain chez un peuple peu politisé, de bonne foi et possédant une propension à la naïveté et au mysticisme historique. Vous semblez avoir un complexe de supériorité, cher ami. Vous traitez le peuple québécois d'arriéré (pour être poli), mais vous êtes quand même soucieux du choix politique de ce dernier.

Pire encore, vous louangez l'aide généreuse que fournit l'Occident capitaliste et libre aux pays sous-développés. Ne vous faites pas d'illusion, cher monsieur, l'aide au Tiers-monde, autant du côté de l'URSS que des Etats-Unis, est une question d'intérêt personnel. Je me demande si vous connaissez la signification du mot impérialisme. Cherchez-la et dites-vous bien que c'est là l'ennemi numéro 1 du socialisme. Alors, je vous en prie, cessez de jouer à l'âme généreuse en jetant le cure-dent de votre repas dans la bouche d'un autre.

Enfin, il est vraiment drôle de vous entendre dire que les camps de concentration découlent de la véritable nature de la pensée de Karl Marx. On voit que vous n'avez jamais osé lire une seule ligne traitant du marxisme. Ce serait fort d'analyser la pensée marxiste quand on est contre, n'est-ce pas, monsieur? Mais il faut d'abord savoir de quoi il s'agit avant d'être contre!

Yves DESCARY
Dorval, P.Q.

En vrac

Qui a volé qui?

Le samedi 10 juin dernier, la Société Radio-Canada ouvrait ses micros à M. Pierre Falardeau pour lui permettre de venir, après tant d'autres, faire l'étalage de son inconscience.

Les propos de M. Falardeau n'ont été ni pires ni mieux que ceux que nous entendons de plus en plus souvent sur les ondes de notre radio d'Etat. Je me demande combien de temps on a réfléchi avant de venir dire en public, à la face des Amérindiens, que les Anglais nous ont volé notre pays, nos droits, etc.

Tous seront d'accord pour dire qu'il y a des droits qui ne se cèdent pas, ne se négocient pas, ne se vendent pas.

Tel, ou étaient ces droits il y a à peine 500 ans? Et qui les a volés, à qui? Le Canada, terre amérindienne, est beau et riche d'un

océan à l'autre. Au lieu de gaspiller nos forces pour essayer de se cloisonner comme des enfants qui boudent parce que leurs désirs n'ont pas été comblés, ne serait-il pas plus logique, plus adulte, d'investir toute l'énergie nécessaire pour améliorer notre coexistence en prenant sérieusement conscience de nos responsabilités, de nos devoirs, envers les autochtones que l'on n'hésite pas à charmer de temps en temps pour mieux finir de les exploiter? Tous ces témoignages d'hostilité entre les deux colonisateurs du Canada font resurgir deux questions: Qui a volé ce pays à qui? De quel droit peut-on décider de se partager le butin?

Il y a parfois de l'inconscience ou de la cruauté dans l'air.

Medeleine AUCLAIR-DUMAS
Longueuil

Un «vilain article»

M. Réginald Martel
critique littéraire
LA PRESSE

Monsieur,
Mes récriminations présentes ont pour motif votre vilain article, en date du 13 mai dernier, intitulé: «L'essence du succès précède l'existence Esso», dans lequel vous faisiez «état» de la remise à Donald Alarie du prix littéraire Gibson, pour son roman «La rétrospection».

Vous aimez les gens de lettres, moins ceux qui, avec parcimonie, leur donnent des chèques, et ceux qui «checkent» (dont les jurs). Vous semblez entretenir, aux yeux de tous, une relation malsaine entre les Prix et la littérature.

J'espère ne rien vous apprendre en vous disant que le ton sur lequel vous traitez «l'incélebre»

prix de la distillerie Gibson, après une deuxième année d'existence, n'est pas de nature à lui permettre de gagner ses lettres de créance. N'allez pas croire que je vous demande de faire l'apologie du système capitaliste; je m'inquiète seulement de la compatibilité de ce ton avec l'exercice de vos fonctions d'informateur: «All the news that fit to print... n'est-ce pas?»

Bref, je ne vous dénie pas le droit d'avoir une fixation au texte, surtout si vous en avez les moyens (...), mais de grâce, lorsque vous tentez de «sortir» du texte, sachez vous tenir un peu mieux... voire quittez votre prose multicolore et affichez clairement vos couleurs.

Alaine HOULE
Membre du jury
du Prix Gibson

«Mignonne» la cochonne

Notre critique s'adresse surtout à la société Radio-Canada qui, le 10 juin dernier, a posé un geste irraisonnable et irréfléchi en présentant, aussi tôt en soirée et un soir de fin de semaine «Je suis loin de toi, mignonne», un film contenant des scènes à la fois crues et suggestives.

Nous sommes vraiment révoltés à la pensée de tous ces jeunes enfants assis devant leur téléviseur, «enregistrant» les images des fantasmes du monde des

adultes. En tant que «fournisseurs» de la télévision d'Etat, nous considérons qu'un de nos droits fondamentaux a été brimé. On a outrepassé le bon sens et abusé de cette liberté si chère à tous. On a brimé notre droit à une télévision respectueuse des intérêts de ceux qui la font vivre et adaptée aux attentes de ceux qui la regardent (et ce n'est pas la première fois). Ceux qui aiment ce genre de scènes peuvent facilement se

satisfaire en allant au cinéma... en toute liberté.

Certains rétorqueront: on n'a fermé le poste ou changer de canal; et pourquoi pas interdire à l'enfant de regarder le film en question. Soyons réalistes. Répondre cela c'est éviter le cœur de la question, le point chaud. C'est ouvrir la porte à de plus fréquents abus, à des entorses à notre droit fondamental de spectateur plus souvent répétées... Si on ne tente pas de freiner ce mouvement qui se dessine de-

puis quelques années dans le domaine de la télévision, nous assisterons bientôt à l'escalade de l'exploitation du corps (surtout de celui de la femme) que l'on constate dans le domaine de l'affiche publicitaire. Des femmes commencent d'ailleurs à se révolter contre cet état de choses.

Jean-Pierre SOUCY
Etudiant à l'U. de M.
Montréal-Nord
(et 5 autre signataires)

Du sensationnalisme

Me doutant bien de ce que le titre «Un crime atroce vaut cinq ans de prison à un homosexuel» cachait, j'ai lu cet article paru dans LA PRESSE le 21 juin 1978 en page A3 et je me permets d'envoyer deux petites définitions du Robert (qui devrait pourtant être à la portée de la main de tout journaliste). Premièrement celle d'«homosexuel» qui se lit comme suit: «Personne qui éprouve une appétence sexuelle plus ou moins exclusive pour les individus de son propre sexe». Deuxième, celle de pédophilie: «attraction sexuelle des enfants». Or le cas cité dans cet article est un homme, marié, qui semble n'avoir eu des relations qu'avec des enfants des deux sexes et est donc pédophile. S'il est vrai qu'il soit aussi homosexuel et masochiste, les qualificatifs sont déplacés car ils n'ont rien à voir avec l'acte d'accusation. C'est du fignolage attirant pour le lecteur assoiffé!

Ceci dit, on peut se demander comment un journal qui vante les hauteurs de très beaux principes conformistes (il n'y a qu'à réferer à l'autopsie d'une grève de M. Lemelin) peut se vautrer

dans la bassesse de biaiser l'information (ou de la surcharger) au nom du sensationnalisme? Car c'est bien pour ce dernier qu'on a lié l'expression «crime atroce» et «homosexuel». L'irritationnalisme de ce lien (étroit) d'esprit nous a montré, avec une certaine Anita Bryant, sa facilité et son efficacité à atteindre la sensibilité des gens, aiguillée devant ces crimes odieux. Cette attitude est donc vile, indigne et lâche. Que LA PRESSE, pudique, n'ait jamais publié un article sur le phénomène social de l'homosexualité (j'ai bien dit social), soit, on ne s'en étonne pas.

Mais, au moins, que ses journalistes se renseignent et intitulent et écrivent leurs articles correctement.

Finalement, je ne cesse de m'étonner à quel point LA PRESSE, qui se veut sérieuse, peut se laisser tenter par le sensationnalisme de la violence, du crime et du délit sexuel. La pudique relèverait-elle la jupe pour montrer la jambe? Dieu nous garde qu'en plus, elle ne soit un travestissement!

Jacques LACHAPPELLE
Saint-Laurent

Le tabac dans le métro

M. Lawrence Hannigan
CTCUM
Monsieur,

Ma plainte concerne l'usage du tabac dans le métro. Le 28 juin dernier, j'ai eu une altercation avec une personne qui fumait dans le wagon de métro. Malheureusement, il n'y avait personne à la station Jean-Talon (ou nous descendions) qui avait l'autorité d'imposer une amende au récalcitrant empoisonneur en question.

Je déplore qu'il n'y ait aucun système qui permette de faire valoir notre droit à respirer de l'oxygène dans le métro. En plus, je trouve que vos affiches sont absolument inadéquates quand elles n'ont pas été complètement arrachées, sans être remplacées, soit dit en passant.

Je trouve aussi, et je ne suis pas la seule, que c'est complète-

ment idiot de mettre une affiche qui défend de fumer, quand on voit deux pas plus loin une grosse publicité de DuMaurier et compagnie. Le moins que l'on puisse dire c'est que vous manquez de suite dans les idées. Vous interdisez aux gens de fumer et en même temps vous leur dites de fumer des Craven A, des Spéciales qui vous rendent la mort plus douce, des Matinée, des...

Pourquoi ne pas donner un pouvoir de contravention à des gens qui ne sont pas nécessairement des policiers ou des employés du transport en commun? En tout cas, si vous avez besoin de volontaires, j'en connais qui seraient prêts et prêtes à les donner ces amendes, moi en tête.

Claudette F. MITCHELL
Montréal

Monique Bégin et les «joueurs de cartes»

Madame Monique Bégin
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social
Madame,

C'est avec une certaine surprise que nous avons pris connaissance de vos propos concernant les «associations de gens qui jouent aux cartes», mentionnés dans l'article relatant l'interview que vous avez accordée à Madame Lily Tasso et publiée le 12 juin dans le journal LA PRESSE.

Dans le contexte de l'article, il est clair que cette piètre opinion ne peut se rapporter qu'à des «associations» formées de personnes de l'Age d'or et, comme notre Fédération regroupe au-delà de neuf cents clubs souvent bénéficiaires des projets Nouveaux Horizons, il ne nous est pas difficile de tirer la conclu-

sion. Or, il nous est pénible de constater l'acharnement que l'on met à discréditer une catégorie de citoyens qui, fiers du devoir accompli et fatigués par une longue vie de labeur, prennent quelques instants de loisir en se regroupant pour jouer aux cartes justement. Nous estimons, et avec juste raison, que cette manière de passer le temps, pourtant si décriée, est pour le moins aussi stimulante, sinon plus, que le fait de s'asseoir une soirée entière à suivre à la télévision une rondelle sur la glace.

Mais, chère madame, il y a plus encore, car nous constatons, avec une certaine tristesse, à quel point vous semblez ignorer la part de loisirs humanitaires auxquels s'impliquent de plus en plus nos clubs de l'Age d'or.

Saviez-vous, par exemple, que plusieurs de nos Conseils régionaux décernent annuellement divers trophées afin de stimuler les clubs les plus méritants dans ce domaine? Nous nous devons de vous conseiller de prendre davantage de renseignements auprès de notre organisme, car, depuis votre accession à la tête de votre ministère, nous n'avons eu l'honneur de vous rencontrer qu'une seule fois et pendant si peu de temps qu'il nous a été pratiquement impossible de pouvoir vous donner même un bref aperçu des buts et de la philosophie d'une association regroupant près de 125,000 membres.

Georges-E. JUTRAS
Président
de la Fédération de l'Age d'or du Québec



Mme Monique Bégin

Mirage étudiantin

M. Claude Perron, étudiant
Longueuil, Qué.
à Journal LA PRESSE

Monsieur,
J'ai lu votre message d'indignation concernant le Canal 10. Vous semblez oublier, monsieur, qu'il faut de tout pour faire un monde! Vous n'êtes pas encore intégré dans la vie de tous les jours; hâtez-vous, car vous n'avez pas le temps de vous en rendre compte dans «l'indignation» pour le restant de votre existence.

La vie, c'est l'université humaine. Vous apprenez à choisir, à désirer ce qui vous convient. C'est nécessaire pour vous, pour moi, pour les autres aussi: les étudiants, le peuple, les intellectuels. Si certaines gens se laissent manipuler, même si c'est déplorable, laissez-les en «paix» au 10. Faites comme d'autres:

lisez un bon livre ou allez nager. Ça détend!

Vous hallucinez? Quand vous serez sorti de votre mirage étudiantin, vous verrez que la réalité de ce monde est très simple. Vivez et laissez vivre les autres avec ou sans Canal 10, le Théâtre des Variétés, CKAC et autres. Quant aux livres de recettes et de jardinage et aux caresses des parties génitales du «peuple», laissez tomber, c'est une question d'appétit...

Profitez de vos vacances estivales pour compléter vos connaissances en relations humaines afin de comprendre celles du «peuple», comme vous les appelez.

Bonne chance!
C. R. MONARQUE
Pincourt, Qué.

La nouvelle politique de location de l'Hydro

Lettre ouverte
à M. Robert Boyd,
Président de l'Hydro-Québec

Cher monsieur,
Dans l'édition du 25 mai dernier, le journal «Daily Commercial News» faisait état de votre nouvelle politique concernant le mode locatif des édifices administratifs et de service sous votre gouverne, dans le but de profiter d'un financement plus facile et à meilleur compte.

Comme vous le savez, auparavant, l'Hydro-Québec louait d'un entrepreneur-promoteur fournissant le meilleur prix de location, un édifice construit selon un devis de rendement établi par votre personnel et, ceci, pour une période de 25, 30 ou 35 ans. Selon ce mode locatif, l'entrepreneur était responsable de l'entretien et des réparations.

Les compagnies préteuses considéraient à ce moment le crédit de l'entrepreneur et celui de l'Hydro-Québec et ainsi le loyer du financement devenait assez élevé, puisque l'entrepreneur était responsable pour toute la durée du bail.

Par toutes sortes d'explications, vos consultants Kidder, Peabody et votre directeur d'immeubles, M. Laurent Marquis, ont finalement démontré qu'il en coûterait moins cher à l'Hydro si un bail net était consenti. Selon ce «net lease» l'Hydro serait responsable de l'entretien et des réparations après une période de 5 ans et pour toute la durée du bail à long terme.

Il me semble qu'avec cette formule l'entrepreneur-promoteur aura avantage à construire un édifice avec des matériaux de qualité suffisante pour tenir le

coup durant 5 ans, de sorte que l'Hydro hériterait des dégâts pour le reste du bail. Par contre, l'entrepreneur obtenant son financement sur le crédit de l'Hydro presque uniquement, le risque de l'entrepreneur de même que le coût du financement seraient diminués, entraînant ainsi un loyer plus avantageux.

Je ne vois pas pourquoi votre personnel compétent ne préparerait pas les plans d'exécution, avec vos propres spécifications, quant à la qualité des matériaux et des équipements susceptibles de durer la longueur du bail qui serait consenti à l'entrepreneur-promoteur ayant fourni les meilleures conditions à l'appel d'offres. De cette façon, chaque soumissionnaire établirait son prix de location d'après les mêmes plans et devis et ainsi la société d'Etat, que vous prési-

dez, en aurait vraiment pour son argent. De plus, l'entrepreneur-promoteur n'ayant que sa responsabilité habituelle sur la construction du bâtiment et pouvant aussi profiter entièrement de la solvabilité de l'Hydro-Québec pour le financement de l'édifice, il en découlerait des prix avantageux de location et, en même temps, votre personnel subirait, assurément, moins de pressions de la part du promoteur pour faire approuver des plans, devis ou dessins d'atelier plus ou moins conformes aux devis de rendement préparés par l'Hydro-Québec.

Je n'ose pas croire que votre société soit mal administrée en général car, au contraire, je n'en entends que du bien.

Daniel BOUDRIAS
Montréal

Nombre, mobilité et activités professionnelles Québec veut serrer la vis aux médecins

par Nicole BEAUCHAMP

Le gouvernement québécois s'apprête à apporter cet automne des modifications législatives dans le domaine de la santé qui auront vraisemblablement pour effet de limiter le nombre de médecins dans les hôpitaux, de freiner leur mobilité entre les établissements et de resserrer le contrôle sur leurs activités professionnelles.

C'est ce qui ressort en filigrane des explications fournies par l'un des sous-ministres adjoints au ministère des Affaires sociales, M. Jean Meloche. Même si le MAS n'a pas encore déterminé de modalités précises, les changements envisagés s'inscrivent dans le sillage des mesures gouvernementales pour assainir la situation financière des hôpitaux au Québec.

S'adressant récemment aux administrateurs de santé et de services sociaux, lors d'un congrès à la Malbaie, le ministre Denis Lazure dévoilait d'ailleurs les orientations en ce sens qu'avait approuvées le Conseil des ministres à la toute fin du mois de mai.

Malgré le ton laconique, les propos du ministre Lazure à ce-

te occasion indiquaient la nécessité de corriger une situation aberrante: «La législation actuelle, disait-il, favorise la mobilité des médecins entre les établissements au point de rendre difficiles aux hôpitaux une prévision et un contrôle budgétaire adéquats.»

De fait, en ce moment, le contrôle de l'offre et de la demande des services médicaux échappe en grande partie aux administrations hospitalières. A cause des règles du jeu établies par la loi, les hôpitaux ne peuvent quasiment pas refuser d'admettre un médecin compétent qui demande d'y pratiquer sa profession. Un médecin peut même, s'il le désire, s'assurer des entrées et exercer dans deux ou trois autres hôpitaux. Résultat? Il arrive que des hôpitaux comptent trop de chirurgiens pour le nombre de salles d'opération ou trop de médecins pour le nombre de lits disponibles.

Lorsque le ministre Lazure parlait de «l'adoption de dispositions législatives permettant aux centres hospitaliers d'établir un plan d'organisation des effectifs médicaux», il pointait donc le



Le ministre Denis Lazure

processus d'admission des médecins.

«On vise à élargir la marge de manœuvre des administrateurs de manière à ce qu'ils puissent se prévaloir d'autres critères que celui de la compétence pour décider de l'admission des mé-

decins dans les hôpitaux», a affirmé M. Jean Meloche.

Ce changement soutient une possible limitation du nombre de médecins dans les hôpitaux, limitation qui, par ricochet, risque de restreindre la mobilité des médecins entre les établissements.

Coûts et répartition régionale

Les modifications éventuelles touchent deux aspects: les coûts et la répartition régionale des médecins.

Dans un hôpital, chaque médecin engendre des coûts de l'ordre de \$150,000 à \$200,000 par année. On sait aussi que l'augmentation du volume et de la diversité des services se révèle l'un des facteurs importants qui influent sur la croissance des frais hospitaliers.

Déjà, au printemps dernier, l'Association des hôpitaux de la province de Québec alertait le ministère des Affaires sociales sur le fait que «les administrateurs sont actuellement impuissants à contenir l'accroissement de certaines dépenses entraînées par des décisions médicales.»

A en croire le sous-ministre

adjoint Jean Meloche, le tableau s'embrouille davantage puisque, dit-il, «il est très difficile en ce moment de circonscrire dans combien d'hôpitaux peuvent pratiquer des médecins et de contrôler leurs déplacements.»

Pour cette raison, le Conseil des ministres a également acquiescé à «l'adoption de mesures administratives nécessaires pour contrôler l'évolution de la situation financière des centres hospitaliers, notamment en transférant à la Régie de l'assurance-maladie du Québec la responsabilité du paiement des médecins et en exigeant des centres hospitaliers la production de rapports périodiques.»

Actuellement, il faut démêler les chiffres parce qu'un médecin peut à la fois être rémunéré à l'hôpital en vertu du régime d'assurance-hospitalisation et de celui de l'assurance-maladie. «Les changements à venir nous permettront sans doute de comparer les courbes de pratique en milieu hospitalier et en cabinet privé, de même que d'identifier pour chaque médecin les revenus réalisés à chaque endroit», a allégué le Dr Martin Laberge, président de la RAMQ.

De son côté, le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec souligne aussi la difficulté d'y voir clair avec le double régime d'honoraires (assurance-hospitalisation et assurance-maladie). «Nous sommes ouverts à toutes les discussions, conscients de la question à savoir si le Québec peut se payer les soins actuels, a déclaré le Dr Paul Desjardins. Une interrogation se pose cependant: le fait qu'un médecin pratique dans plusieurs établissements entraîne-t-il des coûts additionnels?»

D'autre part, les modifications législatives visent par la bande à aplanir les disparités régionales criantes au niveau de la distribution des effectifs médicaux spécialisés. On espère que les médecins essaieront à l'extérieur des régions de Québec et de Montréal. Là-dessus, le président de la FMSQ fait remarquer que l'entente des médecins spécialistes avec le gouvernement comporte un comité paritaire et des mesures incitatives à cet effet. «Est-il nécessaire, en ce cas de recourir à des changements législatifs?» s'est-il interrogé.

Les déclarations de Dalila n'ont convaincu personne

par Huguette LAPRISE

Si Dalila Maschino est libre de circuler comme elle l'entend, si elle ne subit aucune contrainte de son frère Messaoud Zeghar, qu'elle vienne ici le dire et mette enfin un terme à cette situation.

Telle est la réaction tant des autorités policières, judiciaires et gouvernementales canadiennes que des amis de la jeune femme ainsi que de son mari Denis devant les déclarations que M. Zeghar et sa sœur ont faites à un journaliste suisse. Quant aux allégations selon lesquelles Denis Maschino se serait livré à un chantage à l'endroit de sa femme au moyen de photos osées, les gens qui connaissent le couple disent que cela relève de la pure invention et que Dalila a été forcée par son frère de noircir ainsi son mari.

Denis Maschino qui est introuvable depuis vendredi, en tout cas pour les journalistes et plusieurs de ses amis (quoique les policiers aient pu lui parler mercredi soir) a réagi à cette accusation lancée par sa femme lorsque la station périphérique de Paris, Radio-Luxembourg, l'a diffusée jeudi dernier. Il a nié tout en précisant que Dalila avait été poussée à dire de telles choses contre lui.

Un rustre

Pour le père de Denis, M. Maurice Maschino, il s'agit d'une «sinistre mascarade et M. Zeghar est un personnage odieux pour ainsi utiliser sa sœur.» Toute cette attitude ne fait, selon lui, que discréditer M. Zeghar.



Dalila Maschino

«qui agit comme un rustre». M. Maschino a dit ne pas être touché par de telles déclarations et accusations, et a ajouté que si sa bru est libre, qu'elle vienne à Paris ou qu'elle aille ailleurs dire tout cela sans son frère.

M. Maschino a tenu à corriger certains détails dans les propos que Dalila et M. Zeghar ont tenu au journaliste suisse. Il est faux, selon lui, de dire que Denis et Dalila se sont rencontrés à Paris. De 1970 à 1975, Dalila était étudiante à l'Université d'Alger et c'est là qu'elle a rencontré Denis.

Goupil

De son côté, le sergent-détective Jacques Goupil de la Sûreté municipale de Montréal a préci-

sé que Dalila Maschino n'a pas pu quitter le Canada avec son passeport comme elle le dit au journaliste suisse parce que ce document a été versé au dossier remis au procureur général du Québec. C'est Denis Maschino qui a fourni le passeport de sa femme aux enquêteurs lorsqu'il a porté plainte. Comme M. Maschino, le sergent Goupil croit que tant et aussi longtemps que Dalila ne viendra pas s'expliquer ici, rien ne sera réglé dans cette affaire. Si son frère ne la laisse pas venir, c'est parce qu'il y a «quelque chose d'irrégulier».

Procureur

Pour sa part, le procureur de la Couronne, Me Claude Provost, à qui a été confié l'étude du dossier, a déclaré qu'il demanderait une enquête sur la façon dont l'entrevue du journaliste Pierre Piché a été réalisée. «Mais, devait-il souligner, ce n'est pas encore le «coup de massue» qui nous fera interrompre nos recherches. Dans cette affaire, a-t-il ajouté, il y a un coup d'éclat chaque semaine, donc cela signifie qu'il y a une anguille sous roche».

Me Provost a parlé au téléphone à Dalila Maschino, deux fois et n'a obtenu d'elle qu'une déclaration — semblable à une lecture à haute voix — comme quoi elle avait quitté volontairement le Canada. Me Provost qui refuse de donner plus de précision sur la teneur des entretiens avec la jeune femme se demande si elle était libre quand elle lui a parlé.

Simard

Le ministère des Affaires extérieures qui n'a toujours pas eu de réaction officielle du gouver-



(Photo René Picard, LA PRESSE)

Le sergent-détective Jacques Goupil.

nement algérien à la requête formulée lundi par l'ambassadeur canadien à Alger, estime que l'interview de Messaoud Zeghar et de sa sœur au journaliste suisse est «une pièce qui s'ajoute à un dossier déjà long». Les discussions se poursuivront néanmoins dans la même veine qu'elles ont été engagées, a ajouté le porte-parole, M. André Simard, qui s'est montré vague. Pour lui, il y a toujours des éléments obscurs; le processus de clarification ne fait que continuer. Bien sûr, l'idéal serait que Mme Maschino vienne ici pour parler aux autorités.

Les amis, de Dalila ou de Denis Maschino, tout comme leurs amis communs ont tous été catégoriques: jamais Denis n'a fait chanter Dalila. Ils avaient beaucoup de respect l'un pour l'autre. L'une des grandes amies de Dalila qui ne veut pas être nommée est revenue d'Alger dimanche dernier. Elle a précisé qu'il lui avait été impossible de parler à la jeune femme ou de la voir. Selon elle, son amie est gardée in-communicado.

Selon un professeur de Dalila, M. Terry Byrnes et sa femme Bonnie, ce stratagème de M. Zeghar est un peu dans sa logique. Dans un premier temps, il a accusé Denis de pousser Dalila à se prostituer à Montréal. Maintenant, il l'accuse de chantage avec une histoire de photos d'elle nue.

Problèmes constitutionnels

Beaudoin préconise une redistribution des pouvoirs

par Fernand BEAUREGARD

Selon le commissaire Gérard Beaudoin, membre de la Commission Pépin-Roberts sur l'unité canadienne, le «pouvoir de dépenser» du gouvernement fédéral doit se limiter aux secteurs reconnus comme étant de sa juridiction: défense nationale, importations-exportations, politique extérieure, etc.

Dans les secteurs de «zone grise», comme par exemple la culture, la juridiction d'Ottawa est déjà partagée avec les provinces, mais avec prépondérance du fédéral, et l'expert en droit constitutionnel suggère que cette prépondérance passe aux provinces.

Précisons que c'est à titre d'expert en droit constitutionnel (il est doyen de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa), et non en sa qualité de commissaire, que M. Beaudoin acceptait, mercredi, lors d'une rencontre informelle avec la presse montréalaise, de donner son opinion sur les problèmes constitutionnels qui confrontent la fédération canadienne.

D'après lui, il existe au Canada quatre grands problèmes dans ce secteur, et il les énumère par ordre d'importance:

- le partage des pouvoirs;
- la place du Québec dans la fédération canadienne;
- la façon dont la constitution canadienne doit être révisée et interprétée;
- les droits fondamentaux, y compris les droits linguistiques.

M. Beaudoin souligne ensuite qu'un certain nombre de juridictions fédérales, reconnues soit dans le texte constitutionnel soit par décision de la Cour suprême, touchent à des secteurs qui n'existaient pas en 1867. C'est le cas notamment pour la radio, la télévision, la câble-distribution, le contrôle de l'uranium et l'aviation.

«Il va falloir repenser ces juridictions et sans aucun doute consentir à un transfert de juridiction, non seulement d'Ottawa aux provinces, mais dans certains cas des provinces à Ottawa», déclare le commissaire.

Au nombre des pouvoirs juridictionnels qui à son avis devraient revenir aux gouvernements provinciaux qui le désirent, l'expert cite la câble-distribution et la législation mariage-divorce. Et en ce qui a trait aux concessions mutuelles, il propose qu'en matière d'immigration — juridiction déjà partiellement assumée par les provinces — les pouvoirs des provinces, notamment du Québec, soient largement accrus au point d'acquiescer la prépondérance sur la juridiction fédérale.

Même chose en matière de santé et de bien-être.

En matière pénale, il faudrait mettre fin à cette situation étrange, ambiguë et encombrante qui veut que les prisons relèvent des provinces et les pénitenciers du fédéral.

«Que l'un ou l'autre des niveaux de gouvernement obtienne l'entière juridiction. Ce serait plus logique et ça faciliterait l'administration de ces centres de détention», déclare-t-il.

Sénat

Sur la réforme du Sénat et sa métamorphose en Chambre de la fédération, M. Beaudoin n'y voit pas d'objection majeure. Il admet que des changements s'imposent à la structure de la Chambre haute. Mais il n'est pas sûr que le changement proposé dans le Livre blanc de M. Trudeau soit le meilleur.

«Il faut toutefois que les provinces soient plus largement impliquées dans la composition de ce nouveau Sénat. Il importe aussi que «sénateur» ou toute autre nom utilisé, demeure un poste «nominatif».

Enfin, il est entièrement en désaccord avec la suggestion du premier ministre Trudeau à l'effet que les membres de la Chambre de la fédération se voient retirer le pouvoir de «bloquer» une loi et n'aient plus qu'un pouvoir de «veto suspensif de deux mois».

Cour suprême

Au sujet de la Cour suprême, va pour l'augmentation des juges du Québec. Trudeau propose de passer de la formule actuelle 3 sur 9 à 4 sur 11. «Ça pourrait être encore mieux», dit-il, en ajoutant que là aussi, il importe que les gouvernements provinciaux soient impliqués dans la nomination des membres de ce haut tribunal.

Droits fondamentaux

Sur la constitution nouvelle dont le Canada veut se doter dans les plus brefs délais, le doyen de la Faculté de Droit déclare qu'elle doit inclure la Charte des droits fondamentaux, celle des droits linguistiques et qu'on y insère le pouvoir de «délégation volontaire de juridictions».

Actuellement, précise-t-il, il n'est question que de «transfert des pouvoirs». Un transfert, ça devient permanent. Par ailleurs, un «pouvoir délégué» peut être repris.

Enfin, le nouveau texte constitutionnel devra comporter un «préambule très inspiré», comme c'est le cas pour le texte de la Constitution américaine.

«Les Américains le connaissent par cœur et s'y réfèrent comme à l'une de leurs plus chères possessions». Pourquoi pas les Canadiens?»

Les trois tentatives de Me Bellemare ont échoué

A trois reprises, la semaine dernière, M. Messaoud Zeghar a refusé de conduire sa sœur Dalila dans une ambassade canadienne d'un pays, «territoire neutre pour la circonstance», ou l'avocat de Denis Maschino, Me Jacques Bellemare, voulait la rencontrer et converser avec elle en l'absence de son frère.

Me Bellemare a lui M. Maschino a confié le dossier de l'affaire il y a deux semaines, a précisé qu'il avait proposé les ambassades à Paris, à Genève ou à Madrid comme lieu de rencontre en présence d'un représentant tout aussi «neutre» que l'endroit ainsi que d'un médecin afin de «s'assurer que la jeune femme n'a pas été droguée avant l'entretien».

L'avocat de M. Maschino a souligné que M. Zeghar a refusé au tout début en prétextant que Me Bellemare se devait d'obte-



Me Jacques Bellemare

nir auparavant la permission des autorités algériennes. Ce que l'avocat n'entend pas demander

pour une raison assez évidente: le gouvernement algérien n'a pas à se prononcer là-dessus. Les deux autres refus ont été donnés sans explication.

Me Bellemare était à ce point confiant dans la réalisation de cette recherche d'une solution, qu'il avait acheté son billet pour Paris où il avait prévu une rencontre jeudi dernier.

Aux accusations de chantage que M. Zeghar et sa sœur font à l'endroit de son client, Me Bellemare réagit avec vigueur: «Il s'agit d'un article faux et mensonger». Il a renchéri en disant que «nous nous trouvons devant le même scénario que lorsque Dalila Maschino avait déclaré en présence de Me Michel Proulx, avocat de M. Zeghar, qu'elle n'avait pas été forcée de quitter Montréal.» Entre temps, Me Bellemare se tient en contact avec le ministère des Affaires extérieures. Il attend la réponse d'Alger.

La GRC a eu accès aux dossiers de 1,600 chômeurs

OTTAWA (PC) — Le service des enquêtes criminelles de la GRC a eu accès à plus de 1,600 dossiers de l'assurance-chômage considérés comme confidentiels au cours des quatre dernières années, et non à 360, comme l'avait d'abord prétendu un commissaire adjoint de la police fédérale.

Telle est la précision qu'a tenu à apporter Me W. A. Kelly, procureur de la Commission McDonald,

à la reprise de ses travaux, jeudi à Ottawa.

La Commission fédérale sur les activités répréhensibles de la GRC se penche sur la relation particulière qui existe depuis les années quarante entre la police fédérale et la Commission de l'assurance-chômage au sujet de l'échange de renseignements confidentiels.

Il y a environ deux semaines, un

commissaire adjoint de la GRC, M. Henry Jenson, responsable de la région de Vancouver, avait soutenu que la police fédérale avait eu recours à cette source d'information privilégiée à environ 360 reprises.

Me Kelly avait contesté ces chiffres en disant que d'après ses propres calculs, cet accès aux renseignements confidentiels s'était répété à près de 1,500 reprises depuis 1974.

A son insistance, des membres de la GRC ont refait le compte et c'est ainsi qu'hier, Me Kelly annonçait qu'en fait il y avait eu quatre fois plus de ces incidents que ne l'avait d'abord dit M. Jenson.

Selon ce relevé plus complet, en 1978, la GRC a demandé à la Commission de l'assurance-chômage, désormais connue sous le nom de la Commission de l'emploi et de l'immigration, des renseignements provenant de ses fiches à 74 reprises.

La petite histoire

C'est qu'à la mi-juin 1978 alors que les fonctionnaires du ministère de l'emploi et de l'immigration s'approprient à témoigner devant la Commission McDonald que l'on a interdit ces renseignements à la GRC.

Le ministre a demandé que cette entente, jusqu'ici restée secrète, soit suspendue parce que certains conseillers juridiques estimaient qu'elle contrevient à des dispositions de lois qui promettent la confidentialité de renseignements provenant des fiches de l'assurance-chômage, du régime de pension du Canada et du numéro d'assurance sociale.

Lorsqu'il a témoigné au mois de juin, le commissaire adjoint a soutenu que ses chiffres ne te-

naient compte que des cas où la police avait eu accès aux renseignements pour des fins autres que celles de faire appliquer la loi de l'assurance-chômage.

Hier pourtant, Me Kelly a dit qu'entre 1974 et 1977, la GRC avait fait 1,549 demandes à l'assurance-chômage, dont seulement 250 devaient servir à faire appliquer la loi.

M. Charlebois a avoué que cette politique variait beaucoup selon les personnes chargées de la mettre en vigueur.

C'est ainsi que des procès-verbaux des années soixante révèlent que la commission refusa d'aider une femme qui voulait retrouver son mari qui l'avait désertée, alors qu'elle communiqua des renseignements à un gouvernement provincial, présumément pour l'aider à trouver quelqu'un qui lui devait de l'argent.

Par ailleurs, M. Charlebois a révélé que des députés fédéraux ou provinciaux demandent souvent à la Commission de l'assurance-chômage certains renseignements confidentiels afin d'aider, par exemple, une femme que son mari a abandonné.

Les «conduits»

«Nous considérons, règle générale, les députés comme des personnes légitimes...», a-t-il expliqué, en précisant que souvent les députés servent de «conduit» entre cette agence gouvernementale et leurs commettants.

Plus tôt, l'avocat de la commission, Me W. A. Kelly, a lu une question qu'un député conservateur de la Saskatchewan avait posée aux Communes en 1966 au sujet des renseignements provenant des fiches de l'assurance sociale qui étaient peut être transmis à la GRC.

Le ministre du Travail de l'époque, J.R. Nicholson, avait dit que l'assurance-chômage fournissait certains renseignements «statistiques» à la police fédérale ou autre.

«Ce n'est pas exactement le cas?», a demandé Me Kelly. M. Charlebois a répondu que là encore, il s'agissait d'une question d'interprétation.

Problème d'interprétation

Au cours des années, la direction de la Commission de l'assurance-chômage a émis une série de directives, au sujet de la confidentialité de ses renseignements. Il s'agit de lignes de conduite pour les employés qui ont été élaborées et consignées soit dans des manuels de travail, soit dans des procès-verbaux, ou encore lors d'amendements à la loi.

«La confidentialité des renseignements a toujours fait partie de nos politiques internes... c'était comme une clause échappatoire permettant que les renseignements puissent être divulgués dans l'intérêt public», a expliqué M. Yvon Charlebois, le secrétaire général de la nouvelle Commission de l'emploi et de l'immigration, lors de son témoignage devant la commission McDonald.

«Toutefois, les mots «dans l'intérêt public» n'ont jamais été définis», a-t-il ajouté.

La loi de l'assurance-chômage votée en 1940 fut précisée en 1942 lorsque la direction adopta des règlements internes sur la confidentialité qui amendèrent la loi en 1946.

En général, les fonctionnaires de l'assurance-chômage communiquaient des renseignements confidentiels à la GRC et à d'autres corps de police, lorsqu'il s'agissait d'un motif sérieux.

en bref

Le CTC conteste les recommandations du Conseil Économique

OTTAWA (PC) — L'adoption des recommandations du Conseil Économique du Canada relativement à la libération du commerce avec les pays en voie de développement signifierait la mort de l'industrie du textile et du vêtement au Canada et la disparition de milliers d'emplois, selon le Congrès du Travail du Canada.

Le CTC, la plus vaste organisation syndicale du pays, a dénoncé hier les propositions faites par le Conseil Économique dans son dernier rapport qui analysait les relations entre le Canada et les pays du Tiers-monde.

Le Conseil suggérait dans ce document intitulé: «Pour un commun avenir» de consacrer un montant de \$4 milliards à la réorganisation de ces industries malades puis, dans un second temps, à l'abolition des barrières tarifaires qui protègent les industries canadiennes de ces importations.

Or selon le président du CTC, M. Dennis McDermott, l'idée que l'on puisse prendre ces 250,000 personnes et les recruter dans un autre secteur est ridicule.

Léonard en Aquitaine

BORDEAUX (AFP) — Au cours de la deuxième journée de sa visite en Aquitaine, M. Jacques Léonard, ministre d'Etat à l'Aménagement du Québec, s'est attaché à la compréhension des rapports entre les élus locaux et les autorités chargées de l'aménagement.

Pour M. Léonard, l'aménagement du territoire est une tâche essentielle, mais que ne doit pas se faire au détriment des habitants. D'autre part, il estime que le développement d'une ville, ou d'une région, ne doit pas forcément être axé sur la croissance économique, mais au contraire sur le bien-être social et culturel de ses habitants.

Le ministre attache une importance toute particulière à la préparation de sa loi d'aménagement la première dans l'histoire du Québec, qui aura pour but de donner l'autonomie financière aux municipalités, et de leur permettre de choisir avec les habitants les orientations de l'aménagement.

Sa visite en Aquitaine permet à M. Léonard de se rendre compte sur le terrain de ce que peut être l'entente et la collaboration des élus locaux et d'une mission d'aménagement gouvernementale, en l'occurrence la mission interministérielle d'aménagement de la Côte Aquitaine.

Ignatieff lauréat du Prix de la paix

L'ancien ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. George Ignatieff, aujourd'hui principal du Collège Trinity de l'Université de Toronto, a été choisi cette année comme lauréat du Prix de la paix décerné annuellement par le comité de la paix Lester B. Pearson.

Le prix, octroyé au citoyen canadien qui, dans les années précédentes, a le plus contribué à la cause de la paix mondiale ou de l'unité canadienne, sera remis à M. Ignatieff le 15 juillet à Tweed, en Ontario.

Les candidats sont choisis par les éditeurs des principaux quotidiens du Canada et de la revue Maclean's. Le nom de M. Ignatieff avait été proposé par M. Roger Lemelin, président et éditeur de LA PRESSE, et le prix lui a été attribué pour sa contribution à la cause de la paix depuis son entrée au ministère des Affaires extérieures, en 1940, ainsi qu'à celle de l'unité canadienne en tant que principal du Collège Trinity. Boursier de Rhodes, il a été nommé compagnon de l'Ordre du Canada en 1973.

Lalonde réjouit

OTTAWA (PC) — Selon le ministre d'Etat aux relations fédérales-provinciales, M. Marc Lalonde, la victoire libérale dans le comté de Notre-Dame-de-Grâce constitue un développement encourageant dans la bataille contre le séparatisme.

«Ce que j'ai trouvé de plus remarquable dans la victoire de M. Reed Scowen, a-t-il dit, c'est que ce dernier a enlevé la majorité des bureaux de vote francophones».

Signalons que le candidat Scowen l'a emporté dans 11 des 16 bureaux de vote de la Ville Saint-Pierre, là où on retrouve le plus grand nombre de francophones dans cette circonscription à 75 p. cent anglophone.

Ottawa fait la paix avec Bernard Maguire

EDMONTON (d'après CP) — Après trois ans, le gouvernement fédéral a éliminé de ses dossiers secrets les informations relatives à Bernard Maguire, un résident d'Edmonton.

Toutefois, le dossier, remis à M. Maguire mercredi, à la suite de pressions exercées tant par les organes d'information que par certains milieux politiques, ne contient pas certains rapports primordiaux de la Gendarmerie royale sur son caractère.

Les rapports en question expliquent pourquoi le jeune homme de 26 ans a été considéré comme un risque pour la sécurité du pays et remercié de ses services de technicien des télécommunications du CN à Whitehorse, Yukon, il y a trois ans. L'emploi impliquait la transmission d'informations gouvernementales confidentielles.

M. Maguire a été avisé qu'il avait été envoyé à cause de certaines activités criminelles dont il s'était rendu coupable alors

qu'il était adolescent, de son caractère instable et de l'inconstance de ses emplois. Il affirme que ces accusations sont injustifiées et souligne qu'il tente depuis 1975, sans succès, de connaître la raison exacte de son renvoi.

Dans une lettre adressée le 21 janvier 1975 — cinq mois avant qu'il ne soit congédié — aux services de sécurité des télécommunications du CN, M. J. Walton, ancien chef de la division de la sécurité du ministère des Approvisionnements et Services, soulignait que M. Maguire pouvait continuer de travailler pour cette agence, mais non dans un secteur confidentiel.

M. Maguire, qui est aujourd'hui chauffeur d'autobus à Edmonton, affirme que cette lettre prouve qu'il n'aurait pas dû être congédié cinq mois plus tard, et espère qu'elle l'aidera à se faire rengager par la compagnie dans un secteur non confidentiel.

L'exploitation des ressources naturelles du tiers nord sera désormais interdite

OTTAWA (d'après CP) — Le tiers nord du Yukon sera préservé pour le caribou, l'ours et la faune aquatique, et toute exploitation de ses ressources en pétrole, en gaz ou en minéraux sera interdite.

C'est ce qu'a annoncé, hier, M. Hugh Faulkner, ministre du Nord canadien, tandis que son collègue de l'Environnement, M. Len Marchand, faisait savoir que des négociations allaient être entamées avec les Etats-Unis en vue de l'institution éventuelle d'une zone administrative s'étendant des deux côtés de la frontière qui sépare le Yukon de l'Alaska, pour la protection du caribou de la région de la Porcupine.

Ces deux mesures, annoncées lors d'une conférence de presse, constituent, a souligné M. Faulkner, un pas important vers l'ouverture de discussions publiques

sur la création d'une région réservée à la faune sauvage au nord de la rivière Porcupine.

Un paradis

Ce secteur est un paradis pour les archéologues et les paléontologues, parce qu'il constitue l'une des rares régions du Canada qui n'aient pas été touchées par les glaciers. On y a trouvé des objets vieux de plus de 10,000 ans, des fossiles et des ossements de mammoth, de castors de 10 pieds pesant plus de 400 livres, ainsi que d'animaux apparentés au machérode.

Approuvé par les organismes intéressés à la conservation et à l'environnement, le projet bénéficie généralement de l'appui des groupements autochtones, a souligné M. Faulkner, qui doit en discuter aujourd'hui même à Whitehorse avec les membres du Conseil territorial du Yukon.

On croit savoir que certains des membres du Conseil s'objecteraient à ce que l'on enraye le développement de ce secteur de 15,000 milles carrés, et le ministre s'est dit prêt à modifier la superficie protégée.

Négociations en vue

Quant à M. Marchand, il a précisé que des négociations débuteraient probablement sous peu avec les Etats-Unis pour créer une zone administrative visant à la protection du troupeau de caribous de la Porcupine, évalué à 110,000 têtes, et qui représente une source importante de nourriture pour les habitants de l'Arctique. On sait d'ores et déjà que le gouvernement américain se propose d'agrandir la réserve établie à cet effet le long du Yukon.



C'est tout le troupeau de caribous de la Porcupine, fort de 110,000 têtes, qui sera protégé par la réserve de 15,000 carrés dont le ministre du Nord canadien, M. Hugh Faulkner, a annoncé hier le projet de création dans le nord du Yukon.

Ottawa respectera les nouveaux règlements de la construction au Québec

(PC) — Des représentants du Conseil du trésor et du ministère fédéral des Travaux publics ont déclaré, hier, qu'aucune nouvelle loi politique n'était élaborée pour répondre aux mesures québécoises donnant la préférence aux travailleurs de la construction de la région sur les autres.

«La loi concerne les entrepreneurs et les ouvriers, a noté l'un d'eux, et nous ne pouvons et nous avons l'intention de rien faire.»

Ce serait contre la loi, a-t-il ajouté, si Ottawa insistait dans un appel d'offres pour que des travailleurs de l'Ontario fassent partie des ouvriers d'un chantier au Québec.

C'est surtout dans la région Ottawa-Hull que se concentre cette prétendue guerre de la construction.

Des travaux importants auront lieu au Québec, dont l'usine de filtration de \$80 millions et l'hôtel de ville de Hull de \$17 millions.

Le ministre québécois du Travail, Pierre-Marc Johnson, a déjà expliqué que la loi avait pour but de donner la préférence aux ouvriers locaux, de sorte qu'il sera aussi difficile pour un travailleur de Montréal ou de Québec d'obtenir un emploi à Hull que pour un travailleur d'Ottawa.

M. Johnson a également souligné qu'un entrepreneur ontarien pouvait amener ses ouvriers réguliers au Québec.

M. Pierre Maheu, directeur des recherches à l'Office québécois de la construction, a déclaré de son côté que quelques centai-

nes d'ouvriers ontariens seulement pouvaient perdre des emplois au Québec.

Pourtant, le premier ministre ontarien William Davis a menacé de faire adopter une loi pour fermer les chantiers de sa province aux Québécois.

Il a même demandé au premier ministre Trudeau de contester la loi québécoise en Cour suprême du Canada.

À Ottawa, le conseiller municipal Don Kay a annoncé son intention de demander à ses collègues de quelles manières ils pourraient répondre au Québec.

L'une, a-t-il dit, pourrait être d'interdire Ottawa aux compagnies dont le siège social est au Québec.

Par ailleurs, le ministre du Travail de la Nouvelle-Ecosse, M. Walter Fitzgerald, a déclaré hier que sa province ne songe pas à des représailles contre l'interdit décrété par le gouvernement du Québec contre les travailleurs de la construction de l'extérieur.

Il répondait à une question de M. Paul MacEwan, NPD, Cap-Breton-Nova. Il a dit qu'il n'avait pas envoyé de lettre de protestations au Québec mais qu'il le ferait peut-être après avoir lu la loi.

M. Trudeau a, pour sa part, déclaré qu'il croyait comprendre que le Québec avait offert un compromis à l'Ontario au sujet de la mobilité des travailleurs de la construction.

Le premier ministre, qui parlait à un déjeuner du Canadian Club, n'a pas donné de détails.

Nouveaux membres de l'Ordre du Canada

OTTAWA (d'après CP) — L'un des plus puissants financiers du Canada, une femme qui a réussi à persuader les magasins Eaton de traduire en français leurs commentaires de mode, et un rabbin parlant 40 langues sont au nombre des 60 personnes auxquelles a été décerné hier l'Ordre du Canada.

M. Paul Desmarais, président de Power Corporation, de Montréal, Mme Suzanne Paquette-Goyette, de Montréal également, et le rabbin Ernest Klein, de Toronto, se trouvent sur la liste semi-annuelle des nominations que vient de publier le gouverneur général Jules Léger.

M. Desmarais, originaire de Sudbury, Ontario, détient, à 51 ans, le contrôle d'un empire dont les intérêts vont de la finance aux transports, en passant par les journaux, la radiodiffusion et les mines. Il est nommé officier.

Mme Paquette-Goyette, honorée l'an dernier pour avoir enseigné durant 50 années la diction française, ainsi que pour ses activités dans le domaine du théâtre, est faite membre de l'Ordre.

Quant au rabbin Klein, né en Roumanie il y a 79 ans, il survécut aux camps de concentration d'Auschwitz et Dachau et fut pendant plus de 25 ans rabbin de la synagogue Beth Yitshak de Toronto, publiant en même temps plusieurs dictionnaires. Il est nommé officier.

Ces nouvelles nominations portent à 1,241 le nombre des citoyens qui ont été décorés de l'Ordre du Canada pour réalisations extraordinaires depuis l'institution de cette distinction en 1967.

Un seul Canadien a obtenu cette année l'honneur suprême, le titre de compagnon de l'Ordre: il s'agit de M. Wilfrid Judson, ancien juge de la Cour suprême du Canada.

Les compagnons (il ne peut y en avoir plus de 150 en vie) ont droit aux initiales C.C. après leur nom.

Dix-huit noms se trouvent sur la nouvelle liste des officiers de l'Ordre, le deuxième niveau, donnant droit aux initiales O.C., et 41 personnes ont obtenu la troisième distinction, celle de membre de l'Ordre, donnant droit aux initiales C.M.

Au nombre des nouveaux officiers, on note également les noms du compositeur montréalais Li-

nel Daunais, du poète québécois Alfred Desrochers et du journaliste Fernand Séguin, de Québec.

Parmi les nouveaux membres, on remarque les noms de Leonidas Bélanger, un généalogiste de Chicoutimi, du Père Julien Deziel, historien montréalais, du Dr Gustave Lachance, un dentiste de Silvery, de Jeanette Legault-Francoeur, première femme à servir comme juge de paix à Montréal; et du Dr Renaud Lemieux, de Cap-Rouge.

Nouvelles sources d'énergie \$821,000 au Québec pour la recherche

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires urbaines, M. André Ouellet, a annoncé hier le lancement de deux projets de démonstration, au Québec, en vue de promouvoir l'utilisation de sources renouvelables d'énergie.

Cela entraine dans le cadre d'une série de nouvelles annoncées cette semaine par des ministres fédéraux et dévoilant les détails d'un plan de cinq ans de conservation de l'énergie, révélé mardi par le ministre de l'Energie Alastair Gillespie.

M. Ouellet a précisé que le gouvernement fédéral verserait \$821,000 pour mener à bien les deux projets de recherche, à Pointe-Claire, en banlieue de Montréal.

Le premier implique des sommes de \$750,000 en vue de déterminer si certaines régions forestières non exploitables commercialement et les rejets de l'abattage peuvent servir à créer de l'énergie.

Moins important, le deuxième vise à savoir si la vapeur produite lorsque le bois est transformé en pulpe peut être harnachée. Le gouvernement fédéral versera \$71,000 à ce projet, l'Institut de recherche des pâtes et papier du Canada, qui sera le maître d'oeuvre, \$63,000.

M. Ouellet a ajouté que le Québec recevrait d'autres subventions quand les projets seraient plus avancés.

Lors de la guerre du Shaba

Deux missionnaires jéhovistes étaient à Kolwezi

par Jules BELIVEAU

«Toute cette popularité parce qu'on nous a tiré dessus!»

C'est Jonathan Barnes qui fait tout haut cette réflexion. Sa femme Miriam et lui sont assis devant trois journalistes, sous l'oeil attentif de deux autres Témoins de Jéhovah, dans la salle de presse du Stade olympique. Ici et autour, des gens circulent, s'apprêtant à retrouver leur siège avant que ne reprenne un autre marathon de discours religieux. Comme mercredi, ils sont plus de 75,000 à participer aux séances de ce congrès international.

Miriam et Jonathan Barnes, originaires de Sudbury et de Niagara Falls, en Ontario, viennent à peine de rentrer du Zaïre, où ils ont vécu pendant huit ans comme missionnaires jéhovistes. Ils ont en poche un billet de retour dans leur pays d'adoption, mais ignorent encore quand ils l'utiliseront.

«Nous voulons retourner là-bas, dit Jonathan, mais il faut auparavant que ma femme soit complètement rétablie.»

Mais qu'a eu Miriam? Que s'est-il passé?

Méthodiquement, avec dans tous ses traits un sourire que rien ne semble capable d'effacer, Jonathan entreprend un récit extraordinaire, qui tient plus du miracle que de l'aventure.

Dans l'enfer de Kolwezi

«Nous vivions à Kolwezi depuis 1970, raconte-t-il. Lorsque la guerre du Shaba a commencé, le 12 mai dernier, notre maison se trouvait dans une espèce de «no man's land», c'est-à-dire dans ce qui devait s'avérer être une aire de tir de balles entre insurgés katangais et soldats du gouvernement central du Zaïre.

«Des balles de fusils atteignaient déjà notre maison, dont

nous ne pouvions pas sortir et dans laquelle nous prenions bien soin d'éviter les fenêtres, lorsque, le troisième jour de la guerre, nous avons entendu vers midi un bruit d'explosion au-dessus de nos têtes, puis un deuxième, puis un autre. Un grand trou perçait le plafond de notre chambre à coucher, et nous saignions un peu. Nous avons compris qu'on nous bombardait maintenant avec des bombes, à la roquette et au mortier!»

Miriam et Jonathan Barnes, en compagnie d'une femme zairoise et de ses deux bébés dont le plus jeune n'était âgé que de deux ou trois mois, ont fait de la sorte l'expérience de l'artillerie lourde pendant trois jours. Protégés du mieux qu'ils pouvaient, au moyen de planches de contreplaqué disposées jusqu'au-dessus de leur lit, ils devaient de temps à autre s'entraider mutuellement, à l'aide d'une lame de rasoir, des éclats d'obus qui leur avaient transpercé la peau.

«J'ai administré un peu de pénicilline à ma femme, poursuit Jonathan. Mais j'avais un peu peur: nous ne sommes pas des missionnaires médicaux, nous sommes des missionnaires religieux.»

Une réponse à coups de balles

Le sixième jour, entendant s'approcher de leur demeure un véhicule à moteur, M. et Mme Barnes ont cru qu'on venait les évacuer. Lorsque Jonathan se présenta à la porte et qu'il vit quatre Katangais l'invitant à sortir de la maison avec les siens, il refusa net, craignant de voir compromettre sa réputation de neutralité de missionnaire jéhoviste. Une volée de balles de fusil, qui dura, selon lui, une vingtaine de minutes, lui répondit. Et c'est le lendemain, dit-il, qu'il a entendu une cartouche



«Le septième jour, lorsque j'ai de nouveau tenté de sortir de la maison, j'ai entendu une cartouche me siffler au-dessus de la tête. Et M. Barnes d'enchaîner: «J'ai retraité!»

siffler à quelques fractions de pouce au-dessus de son crâne.

«Pendant tous ces jours, assure Jonathan, nous avons prié. Et nous avons prié fortement! Nous croyons bien, puisque nous sommes encore en vie, que nous avons influencé Dieu.»

C'est au huitième jour de la guerre du Shaba que les Barnes ont pu être évacués, par des militaires belges, jusqu'à un champ d'aéroport, puis vers Kinshasa. La femme et les deux enfants qui vivaient avec eux, qu'ils ont laissés indemnes, n'ont pu les y accompagner puisqu'ils étaient originaires du Shaba.

«Un beau garçon...»

Il peut paraître étonnant que Jonathan Barnes, de même que Miriam, qui n'interrompt que rarement son mari pendant qu'il fait le récit de ces événements, n'aient pas parlé plus tôt d'un détail pourtant marquant dans toute cette histoire: lors de ces événements, Mme Barnes, qui est âgée de 32 ans, était alors enceinte depuis cinq ou six mois. L'enfant, né prématurément, à Kinshasa, en raison même du choc subi par sa mère dans l'enfer de Kolwezi, a vécu pendant quatre jours avant de mourir.

«C'était un beau garçon», dit Jonathan en jetant un coup d'oeil prolongé vers Miriam. Après une pause, il enchaîne: «Bien sûr, il y a l'espérance de la résurrection...»

Non, M. et Mme Barnes ne sont pas amers. Ils ont tout perdu, y compris leur premier enfant, mais ils conservent leur foi profonde en Jéhovah.

Et ils vont jusqu'à dire: «Nous sommes très contents de ce qui s'est passé: les guerres comme celles que nous connaissons depuis 1914 sont autant de signes de l'avènement prochain du Royaume de Dieu sur toute la terre!»

Messe à la mémoire de More

LONDRES (Reuter) — En dépit de l'opposition des protestants, le cardinal Basil Hume, chef de l'Eglise catholique en Angleterre et au pays de Galles, a célébré hier une messe à la crypte de la chapelle du Parlement britannique, première messe depuis la réforme au 16e siècle.

Au moment où la cérémonie commençait, un membre protestant du Parlement, le révérend Ian Paisley, d'Irlande du Nord, s'est mis à proférer des insultes. «Ce n'est pas en célébrant cet office aujourd'hui que vous pouvez aller contre quatre siècles d'histoire», a-t-il dit. Un autre membre protestant du Parlement, également d'Irlande du Nord, a émis des critiques. Tous deux ont été escortés par la police hors de la chapelle.

Les présidents de la Chambre des Lords et de la Chambre des Communes, tous deux protestants, ont en revanche fait les lectures à la messe.

Qui sont les Témoins de Jéhovah?

par Jules BELIVEAU

Ils seront plusieurs dizaines de milliers (ceux chefs de file espèrent atteindre le nombre de 75,000), pendant toute la matinée d'aujourd'hui, à se disperser dans tous les coins et recoins de Montréal et de la région pour distribuer un million et demi de tracts invitant la population au discours de clôture de leur congrès international, dimanche après-midi, au Stade olympique. C'est connu, les Témoins de Jéhovah sont des propagandistes hors-pair. Ils ont le porte à porte dans le sang!

Mais au fait, qui sont les Témoins de Jéhovah?

Selon un fascicule publié par leur société, des Watchtower Bible and Tract Society of New York Inc., ils constituent une organisation composée de disciples sincères de Jésus-Christ qui se sont voués à Dieu pour faire sa volonté, selon le modèle que leur a laissé le Christ. «Leur nom de «Témoins de Jéhovah», précise cette publication, ne fait pas d'eux une organisation de l'Ancien Testament. Ils acceptent toute la Bible, de la Genèse

jusqu'à la Révélation ou Apocalypse, comme la Parole inspirée de Dieu.»

Et ils sont 2,223,538 répartis dans 216 pays du monde, selon leur tout dernier recensement. De ce nombre, le Canada en compte environ 63,000, dont quelque 8,000 sont québécois — et la majorité de ceux-ci sont francophones.

Leur origine

Quelle est l'origine des Témoins de Jéhovah?

«En toute objectivité, répond leur fascicule, il est impossible de répondre à cette question sans remonter loin dans le passé. Comme les Témoins de Jéhovah ne sont pas une secte, mais une société d'hommes et de femmes qui adorent Jéhovah Dieu et qui, par la parole et par les actes, témoignent leur foi, ils font partie de la lignée d'hommes fidèles qui commença avec Abel, le premier témoin humain de Dieu. Ce fut Jéhovah Dieu qui parla de son peuple comme de ses témoins en déclarant: «Vous êtes mes témoins (...) et je suis Dieu» (Essaie 43: 10-12). Son Fils Jésus-

Christ n'a-t-il pas déclaré à ses disciples: «Vous serez mes témoins (...) jusque dans la partie la plus lointaine de la terre»? Et l'apôtre Paul n'a-t-il pas qualifié Abel, Hénoch, Noé, Abraham, Isaac, et les prophètes de «grande nuée de témoins»? (Actes 1: 8; Hébreux, chapitre 11; 12: 1.)

Les témoins modernes de Jéhovah, reconnaissant toutefois, commencèrent à s'organiser vers l'année 1870 de notre ère. «Cette année-là, dit leur publication, Charles Taze Russell forma avec plusieurs de ses amis une classe d'étude de la Bible. Ils découvrirent de nombreuses vérités bibliques que les traditions des Eglises de la chrétienté avaient cachées. A mesure qu'ils attiraient l'attention des gens sur les vérités de la Bible, d'autres personnes se joignaient à eux et manifestaient le désir d'être de vrais témoins de Dieu. Pour favoriser cette œuvre de témoignage, le premier numéro du journal «La Tour de Garde» fut publié en juillet 1879.»

Cela se passa dans la région d'Allegheny, qui fait maintenant partie de Pittsburg, dans l'Etat américain de la Pennsylvanie. Aujourd'hui et depuis 1909, les Témoins de Jéhovah ont leur siège à Brooklyn, New York.

Le Christ n'est pas Dieu

Les Témoins de Jéhovah ont évidemment leurs croyances, qu'ils se refusent toutefois à codifier dans un credo inamovible afin de ne pas faire obstacle aux découvertes nouvelles que peut leur révéler une lecture assidue des Ecritures. Ils croient notamment que Jésus-Christ est le «Fils unique» de Jéhovah, «le commencement de la création de Dieu», qu'il est ressuscité d'entre les morts et qu'il règne actuellement en qualité de Roi Immortel du Royaume ou gouvernement céleste de Dieu, comme leur enseigne la Bible.

Selon leur fascicule cité plus haut, ils ne croient pas toutefois «que l'homme Jésus était le Dieu Tout-Puissant incarné, la prétendue deuxième personne de la trinité». Ainsi les Témoins de Jéhovah professent-ils que «le dogme de la trinité n'est pas biblique» et que «Jésus n'était pas l'égal de son Père, car lui-même affirma: «Le Père est plus grand que moi» (Jean 14: 28).

Les Témoins de Jéhovah ont cette... manie de citer les Ecritures à tout moment, numéros du verset, du chapitre et du livre à l'appui. Et ils s'en font un devoir et une gloire!

Ils sont persuadés, en effet, que la Bible est la Parole divine inspirée, la révélation que Dieu a faite aux hommes. C'est pourquoi, en tout temps et pour toute chose, ils l'interprètent au pied de la lettre, sauf lorsqu'il leur apparaît clairement que certains mots ou passages font appel à un symbolisme.

Pas de politique!

Ainsi se défendent-ils de s'intéresser aux questions politiques, et

encore davantage de voter, parce que la Bible leur dit que le seul gouvernement vers lequel les hommes doivent respectueux à l'extrême des lois des hommes — lorsqu'elles ne contredisent pas celles édictées par Dieu dans les Ecritures — parce qu'il est spécifié quelque part dans la Bible que l'homme doit «rendre à César ce qui appartient à César».

On sait également que les Témoins de Jéhovah s'opposent, tant pour eux-mêmes que pour tout membre de leur famille, à toute transfusion sanguine, même lorsqu'il s'agit d'une question de vie ou de mort. A tout ceux qui croient en lui, rappellent-ils, Dieu enjoint à plusieurs reprises dans la Bible de «s'abstenir du sang». Inutile de préciser que le boudin n'apparaît jamais sur leurs tables!

S'ils acceptent le récit biblique de la naissance de Jésus, conçu miraculeusement dans le sein d'une vierge, les Témoins ne croient pas que Marie a conservé sa virginité après la naissance du Christ. Les Ecritures ne parlent-ils pas des frères et soeurs charnels du Christ?

Avec un tel bagage de croyances proprement incroyables pour les chrétiens des autres confessions, les Témoins de Jéhovah sont évidemment à mille lieues des convictions des Eglises chrétiennes traditionnelles.

Ils sont plutôt passablement agressifs envers celles-ci, qui sont d'ailleurs pour eux rien moins que des créations de Satan. Inutile d'ajouter qu'ils ne donnent guère — mais pas du tout! — dans l'esprit oecuménique.

Le porte à porte continuera

Un dernier mot (qui ne complètera pas cette esquisse de la foi des Témoins de Jéhovah): pacifiques à l'extrême, au point qu'ils sont d'un monde où n'existe ni la haine, ni la guerre, ils continueront toutefois, au moins jusqu'à la fin du présent «système de choses», de faire du porte à porte.

Le Christ n'a-t-il pas prêché publiquement, tel que l'enseigne la Bible, non seulement dans le temple et dans les synagogues, mais encore dans les rues, au bord de la mer, sur les montagnes et dans les foyers?

Adieu le bois pourri! Conservez le bois et votre argent

Pour préserver le bois à l'extérieur, il faut prévenir les causes de détérioration: fungus, insectes, humidité.

Le bois à l'extérieur dure effectivement de 3 à 5 fois plus longtemps lorsqu'il est traité au PENTOX. Il conserve le bois tout en économisant de l'argent.

Les produits PENTOX préviennent les attaques de fungus et d'insectes. Les éléments hydrofuges qu'ils contiennent empêchent le bois de se gondoler, de se fendiller et de se déformer.

PENTOX préserve les anciennes et les nouvelles structures en bois, le bois exposé à l'eau ou à l'humidité, le bois encastré dans le béton ou dans la terre.

PENTOX «CLAIR» scelle et préserve le bois tout en faisant ressortir la beauté de son grain naturel. Il constitue une excellente couche de fond avant de peindre. D'emploi économique, ce produit prolonge considérablement la vie de la peinture.

PENTOX «VERT», produit préservatif tous usages, à haute résistance, est idéal pour les bateaux, les débarcadères, les bacs à fleurs et toute autre surface exposée aux intempéries.

PENTOX «TEINTURE» produit préservatif qui s'obtient en dix couleurs résistantes et attrayantes qui rehaussent la beauté naturelle du bois. Préserve et teint le bois en une seule opération.

CLAIR et VERT environ \$9,50 le gallon. TEINTURES environ \$14,00 le gallon. S'obtient dans les quincailleries et magasins de matériaux de construction.

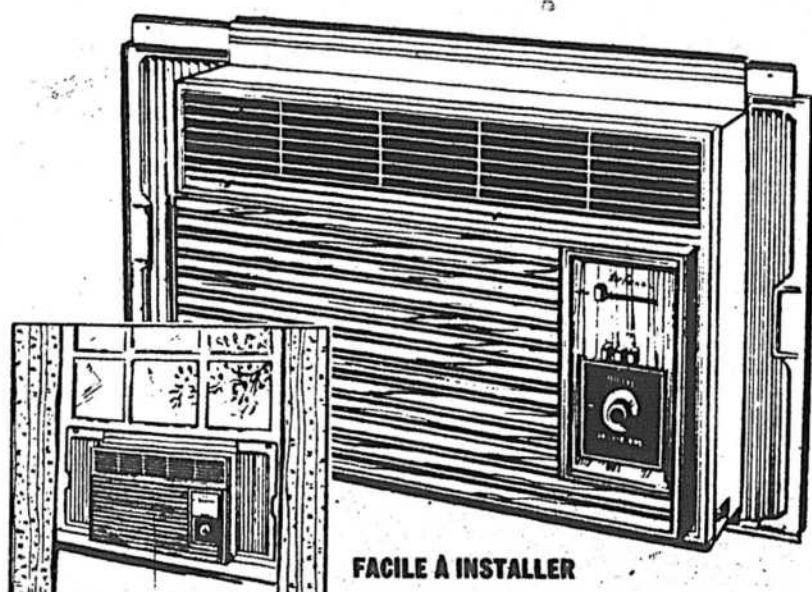
Pour obtenir des renseignements supplémentaires, écrivez ou téléphonez à OSMOSE-PENTOX Inc., Montréal, 1060 ave. Pratt, H2V 2V2 (514) 738-9427

CLIMATISEURS de Marques connues. COUTENT MOINS CHER CHEZ PASCAL



FABRICATION DE GRANDE RENOMMÉE
**EMERSON — ADMIRAL
GENERAL ELECTRIC**

NOTRE VENDEUR SE FERA UN PLAISIR DE VOUS CONSEILLER DANS LE CHOIX DE L'APPAREIL QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX.



FACILE À INSTALLER

SE BRANCHE À TOUTE PRISE DOMESTIQUE ADEQUATE

Grand choix de 6,000 à 14,000 B.T.U. aux bas prix Pascal

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE **PASCAL MEUBLES**
3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achat Le Bazar • 8800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou



Photo René Picard, LA PRESSE

Les Témoins de Jéhovah n'ont pas de problème de racisme parce que la Bible déclare: «D'un seul homme, il (Dieu) a fait toutes les nations d'hommes pour habiter sur toute la surface de la terre» (Actes 17: 26).

ANNONCE

A CJMS-MONTREAL LE GOUVERNEMENT TRUDEAU: PARRAIN DU PREMIER SYNDICAT DE "SCABS" DU CANADA?



M. John Munroe, ministre du Travail dans le gouvernement Trudeau, responsable de la naissance de l'Association des scabs de CJMS.

Le 7 avril 1978, le parlement canadien a adopté la loi C-8 permettant l'arbitrage d'une première convention collective quand les parties n'arrivent pas à s'entendre en négociations. Le 1er mai, le syndicat des travailleurs de CJMS, après 16 mois de grève, a demandé à monsieur John Munroe, ministre fédéral du Travail, d'arbitrer une première convention collective à CJMS, en promulguant la loi C-8. Le même jour, les travailleurs en grève ont prié le ministre de faire vite parce que l'employeur était en train de fomenter une association de "scabs" à CJMS. Le 4 mai, le ministre Munroe n'a pas retenu l'avertissement des grévistes et a retardé la proclamation de la loi C-8 à trois semaines plus tard, le 1er juin. Entre-temps, comme prévu, le 11 mai, les "scabs" de CJMS ont déposé devant le Conseil Canadien des Relations de Travail une demande d'accréditation dans le but d'enlever aux grévistes leur accréditation syndicale et leur pouvoir de négociation. Depuis ce temps, le CCRT a ordonné un vote entre le syndicat CSN en grève depuis 17 mois et déjà accrédité légalement et l'Association qui représente les scabs de CJMS. Par un tel vote, le Conseil Canadien des Relations de Travail fait le jeu de CJMS-Radiomutuel et ouvre la voie à une manoeuvre permettant de voler son pouvoir de négociations au syndicat des grévistes. Toute cette manoeuvre en vue d'écraser les grévistes de CJMS n'a été possible qu'à cause du retard indu du gouvernement Trudeau à proclamer la loi C-8 et à déclencher l'arbitrage de la convention à CJMS. Le gouvernement Trudeau est ainsi sur le point de devenir, à cause de sa complicité avec CJMS-Radiomutuel, le parrain du premier syndicat de scabs du Canada.

LES GREVISTES DE CJMS DISENT

NON AU SYNDICAT DE "SCABS", UNE INJUSTICE



Une partie des grévistes de CJMS durant leur quart de piquetage.

Le «Fils de Sam» est jugé en état de déséquilibre mental

PLATTSBURGH, N.Y. (PA) — David Berkowitz, qui s'est lui-même reconnu coupable de six meurtres commis sur une période d'un an, a été jugé en état de déséquilibre mental, hier, et va être transféré au Centre psychiatrique de Marcy, dans l'Etat de New York.

Le «Fils de Sam», qui est âgé de 25 ans, a signé sans hésiter la formule de transfert prévoyant son internement à Marcy pour une période de

six mois, qui pourrait être prolongée si les psychiatres jugent que son état ne s'est pas amélioré.

Berkowitz avait été écroué à la prison de Dannemora après avoir admis sa culpabilité sous six accusations de meurtre simple. Il a été condamné à des peines concurrentes et consécutives totalisant des centaines d'années de détention, mais il pourra soumettre une demande de libération sur parole dans 30 ans.

Une cinquantaine de passagers quittent le SS America

HALIFAX (PC) — Une douzaine de passagers du SS America, sur un total de 500, ont quitté le navire à Halifax, hier, préférant retourner à New York d'une autre façon.

Les passagers se plaignent de ce que le voyage n'est pas ce qu'on leur avait promis. Dans la plupart des cabines, a-t-on dit, les toilettes sont bouchées, il y a de l'eau sur le plancher et du ruban gommé un peu partout sur les murs et les plafonds. La nourriture, de plus, n'est pas aussi bonne qu'on l'avait annoncé.

A Halifax cependant, six plombiers et quatre menuisiers sont montés à bord pour effectuer les réparations qui s'imposaient. Les menuisiers sont d'ailleurs demeurés sur le bateau pour continuer la croisière jusqu'à New York.

M. John MacLean, porte-parole du ministère canadien de la Santé, a par ailleurs souligné que le navire répondait aux normes, que l'eau était saine, qu'il n'y avait pas de rongeurs et que personne n'était malade.

carrières ET PROFESSIONS

Tous les postes mentionnés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

INSPECTEUR D'HYPOTHEQUES

La personne sera responsable de l'étude des demandes de prêts et de l'inspection de tous les genres de propriétés. Il(elle) devra également posséder des aptitudes pour préparer les évaluations et les recommandations.

Doit posséder 3 années d'expérience dans le domaine de l'évaluation et une connaissance de la politique des prêts hypothécaires. Doit détenir un diplôme en évaluation immobilière.

Possibilité de carrière intéressante, salaire compétitif, programme complet d'avantages sociaux.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. Richard Quevillon
600 ouest, boul. Dorchester
2e étage, Montréal, Québec
H3B 1N6



Le Permanent

LES ALIMENTS CLOUSTON CANADA

GERANT DE CREDIT

La personne doit posséder au moins 2 ans d'expérience dans le domaine du crédit et de la collection et doit désirer se joindre à une compagnie internationale de vente en produits alimentaires très progressive ayant son bureau-chef à Montréal.

Une connaissance des deux langues — française et anglaise — est impérieuse.

Une occasion sans pareil pour toute personne désirant de l'avancement.

Salaire accordé selon les qualifications de la personne.

S.V.P. Faire parvenir un résumé par écrit à:

M. Paul Fortin, contrôleur,
Les Aliments Clouston Canada Ltée,
1560, Brandon Crescent,
Lachine, Qué. H8T 2M9

La Villa Notre-Dame-de-Grâce recherche

UN COORDONNATEUR (TRICE) DES ACTIVITES PARASCOLAIRES

TACHE: Seconder le directeur des services de réadaptation dans l'organisation et la coordination de la programmation et dans l'élaboration des activités parascolaires.

EXIGENCES: Diplôme en psycho-éducation. Cinq (5) ans d'expérience en milieu de réadaptation.

SALAIRE: Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

DATE LIMITE DE POSTULATION: LE 21 JUILLET 1978

Curriculum vitae au: Directeur du Personnel
Villa Notre-Dame-de-Grâce
4434, Décarie
Montréal, H4A 3P2

COMPTABLES AGREES

Notre client, conseiller en administration et placements, recherche deux candidats pour ses bureaux de Montréal et Québec pour prendre charge du département des services financiers. Salaire à discuter. S.V.P. envoyer curriculum vitae à: R. Schiller, C.A., a/s Routhier, Gagné & Associés, C.A., 230 est, boul. Henri-Bourassa, suite 100, Montréal. Téléphone: 382-4770

N.B.: Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

la presse

MONTREAL,
VENDREDI 7 JUILLET 1978



SHELL
CANADA LTEE

est à la recherche d'un

INGENIEUR

dans le domaine du génie chimique pour sa raffinerie de Montréal-Est.

Fonctions:

L'ingénieur sera affecté au service du génie des procédés dont les fonctions principales sont de fournir l'assistance technique et mettre au point des méthodes de traitement et des projets d'expansion ou de modification des installations. Les autres fonctions du service comprennent la préparation du budget des immobilisations, le calcul du rendement par unité en vue de la planification des opérations et la surveillance technique des opérations.

Exigences:

- Diplôme avec baccalauréat en génie chimique
- Membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec
- Maîtriser les langues française et anglaise

Traitement:

Salaires initiaux basés d'abord sur la formation et l'expérience puis sur le rendement. Gamme complète d'avantages sociaux.

Prière d'adresser curriculum vitae à:

Shell Canada Ltée
Adjointe au Service du Personnel
10501 est, Sherbrooke,
Montréal, Qué. H1B 1B3



COMMISSION SCOLAIRE DES MANOIRS

REQUIERT LES SERVICES D'UN (1)

PRINCIPAL DE NIVEAU PRIMAIRE

SOMMAIRE DES ATTRIBUTIONS:

L'emploi de directeur d'école comporte la responsabilité de la gestion, tant au point de vue administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école, conformément aux responsabilités définies par la commission scolaire sous l'autorité du directeur général. Le directeur d'école s'assure également de la participation des parents par le Comité d'école, conformément à la loi de l'instruction publique.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

Diplôme universitaire terminal de premier cycle, exigeant au moins (16) années de scolarisation dans un champ de spécialisation appropriée.

Une expérience d'au moins huit (8) années dans l'enseignement et une expérience dans un emploi de cadre ou l'équivalent démontrant une habileté à résoudre des problèmes administratifs et techniques complexes.

Toute offre de service sera traitée confidentiellement

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard lundi le 14 juillet 1978

COMMISSION SCOLAIRE DES MANOIRS

Directeur du Personnel

775, rue St-Louis
Terrebonne, (Québec)
J6W 1J7
Concours numéro 78-06-50

Société
Radio-
Canada

Canadian
Broadcasting
Corporation



(ZONE D'OTTAWA)

recherche les services d'un

REALISATEUR TV — PROGRAMMATION FRANÇAISE

Fonction

Chargé(e) de réaliser une émission hebdomadaire, genre "talk-show", de même que quelques émissions de "Femme d'Aujourd'hui".

Exigences

Diplôme universitaire ou équivalence; expérience en réalisation TV et en direction d'équipe de production.

Rémunération

Minimum, \$21,525

Salaires initiaux selon l'expérience et les qualifications. Programmes très avantageux de congés et d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service des Ressources Humaines
Société Radio-Canada
C.P. 3220, Bureau C
Ottawa, Ontario, K1Y 1E4

Ce poste est accessible aux candidats qualifiés des deux sexes.



CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

POSTE OUVERT

POSTE: No 521 DIRECTEUR DE LA GESTION DES PROGRAMMES

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire planifie, organise, dirige et contrôle les activités de services rendus à la population de l'Outaouais par l'intermédiaire de trois succursales et de cinq services centralisés.

Notamment, il participe à l'élaboration des objectifs généraux de l'établissement et les actualise dans sa direction, il supervise l'actualisation des standards de pratique professionnelle. Il supervise et coordonne la préparation des contrats de services professionnels et participe à leurs négociations et leurs renouvellements. Il établit les besoins en personnel et autres ressources pour sa direction.

EXIGENCES:

Les candidats doivent détenir un diplôme d'études universitaires de trois ans en service social, plus une année de spécialisation en science de l'administration ou l'équivalent.

Ils doivent également avoir un minimum de trois ans d'expérience en service social, dont un an en gestion d'une unité de distribution de services sociaux.

TRAITEMENT:

Il sera déterminé selon les règles de rémunération des cadres du réseau des affaires sociales. (Classe 17, minimum \$23,653., maximum \$33,343.)

Prière de faire parvenir toute demande à la direction des ressources humaines avant le 24 juillet 1978.

C.S.S. DE L'OUTAOUAIS

105, boul. Sacré-Coeur
Hull, Qué. J8X 1C5

CONSUMER GLOVE CO.

Filiale de Norton Co.

Sollicite les candidatures de comptables diplômé(e)s, de finissants d'études pour les diplômes R.I.A., C.G.A. ou l'équivalent, pour le poste de chef comptable aux bureaux de Montréal.

Relevant du contrôleur, cette personne assumera la responsabilité de fournir des renseignements tous les mois portant sur la production d'états financiers et de rapports d'évaluation sur rendement d'exploitation. Les responsabilités connexes comprennent la surveillance d'un effectif de huit employé(e)s attaché(e)s à la comptabilité générale, au prix de revient à l'informatique en plus de la préparation du budget annuel.

La personne idéale possède plusieurs années d'expérience acquise en milieu manufacturier et est au courant des méthodes de traitement informatisé au sein de compagnie. Poste bilingue exigeant la connaissance du français et de l'anglais.

Nous offrons un salaire concurrentiel, des primes d'encouragement et un éventail d'avantages sociaux.

Postuler par écrit en joignant son curriculum vitae et en indiquant le salaire actuel.

au Contrôleur
C/O NORTON SAFETY PRODUCTS
37 Racine Road,
Rexdale, Ont. M9W 2Z4

Des entrevues confidentielles auront lieu à nos bureaux de Montréal au 3925 est, rue Rachel.
Entrée en fonction immédiatement.

TECHNICIEN(NE) EN CONTROLE DE LA QUALITE (TEXTILE)

Poste à Trois-Rivières

Notre compagnie est à la recherche d'un(e) technicien(ne) diplômé(e) pour prendre charge de son laboratoire et du contrôle de la qualité.

CONDITIONS:

L'expérience pour ce poste n'est pas indispensable, néanmoins une formation théorique solide en textile est nécessaire.

LE POSTE:

Le(la) candidat(e) aura la responsabilité entre autres choses d'un laboratoire équipé d'appareils élaborés. Il(elle) sera responsable du contrôle de la qualité dans les différents départements de l'usine. Une formation dans les domaines suivants est très importante.

- Technologie des fibres
- Tricot
- Éléments de teinture
- Tissus standards
- Contrôle de la qualité

SALAIRE:

Selon qualifications

Programme usuel de bénéfices marginaux
Toute application sera gardée confidentielle.

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE A:

La Presse, Réf: 18638
C.P. 6041, Succursale A
Montréal, H3C 3E3



CENTRE HOSPITALIER
CÔTE-DES-NEIGES
(soins prolongés, 475 lits)

recherche un

CHEF DE SERVICE D'ERGOTHERAPIE

Fonctions:

Assumer la responsabilité du service d'ergothérapie; participer au développement et à la mise en oeuvre de programmes spécialisés en psychogériatrie et réhabilitation des malades chroniques.

Exigences:

- Doit posséder un diplôme terminal universitaire en ergothérapie et être membre de la Corporation Professionnelle des Ergothérapeutes du Québec;
- Trois années d'expérience pertinente sont requises;
- Initiative, créativité et aptitude à organiser un service en expansion;
- Aptitude aux activités de recherche, de publication et d'enseignement serait un atout privilégié;
- Connaissance des procédures administratives dans le secteur hospitalier serait souhaitable.

Traitement:

Selon les barèmes du Ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 21 juillet 1978 au:

Directeur du Personnel
Centre Hospitalier Côte-des-Neiges
4565, Chemin de la Reine-Marie
Montréal, Qué. H3W 1W5

INGENIEUR DE PROJETS

Nous sommes à la recherche d'un ingénieur de projets dans le domaine industriel, mécanique ou chimique pour travailler sur des projets dans nos usines situées au Canada. Le lieu de travail sera à Montréal et le candidat choisi devra être libre de voyager pendant des périodes de temps prolongées. Cette position pourrait conduire directement à un poste de gérant d'usine.

Les tâches initiales incluent la conception des avant-projets, étude des méthodes, contrôle des pertes de fabrication et des projets de capital. L'expérience antérieure n'est pas nécessairement requise. Le bilinguisme est essentiel.

Nous offrons un salaire très intéressant basé sur la compétence et l'expérience avec une gamme complète d'avantages sociaux.

Toute personne intéressée peut faire parvenir un résumé en indiquant la formation académique, l'expérience et le salaire demandé au:

Service du personnel
6700 avenue du Parc
Montréal, Québec H2V 4P4

International
Peinture Internationale (Canada) Limitée



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

ADJOINT AU DIRECTEUR BUREAU DE DEVELOPPEMENT

Cette personne se rapportant au directeur du département, sera responsable d'initier et de maintenir des relations étroites auprès de la communauté par différents moyens tels que visites organisées, publicité postale et divers événements spéciaux. La personne choisie devra être capable d'assumer diverses responsabilités croissantes dans des domaines spécifiques de la coordination des activités de souscriptions de l'université.

COMPETENCE:

La personne choisie devra posséder un diplôme de 1er cycle ou l'équivalent, d'excellentes communications verbales et écrites en français et une bonne facilité d'expression en anglais. Nous recherchons de plus une personne expérimentée dans des domaines tels que journalisme, relations extérieures ou encore ayant fait ses preuves dans d'autres secteurs d'informations et de communications. Une expérience professionnelle acquise au sein d'une agence telle que Centraide/United Way, associations nationales ou autres organismes semblables serait un atout très avantageux.

SALAIRE:

Le salaire initial accordé selon la compétence se situe près de \$25,000. L'Université offre en plus un programme d'avantages sociaux très alléchant.

Prière d'envoyer résumé à:

UNIVERSITE D'OTTAWA
Service du personnel
Division de la dotation
110, rue Wilbrod
Ottawa, Ontario K1N 6N5



CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

POSTE OUVERT

POSTE No 736 Chef d'unité protection / Gériatrie

ENDROIT: Succursale de Hull

FONCTIONS:

- Distribue, coordonne et organise les activités professionnelles du personnel de son unité;
- Assure au personnel de son unité l'encadrement professionnel requis, i.e., supervision, consultation, révision des objectifs d'intervention, etc.;
- Assure l'initiation des nouveaux employés de son unité et voit à leur formation et à leur perfectionnement professionnel;

En collaboration avec le directeur de succursale, définit, révisé et évalue périodiquement les objectifs opérationnels du ou des programmes administrés par son unité.

QUALIFICATIONS: Détenir un diplôme universitaire en service social avec expérience pertinente.

Prière de faire parvenir toute demande à la direction des ressources humaines avant le 24 juillet 1978.

C.S.S. DE L'OUTAOUAIS

105, boul. Sacré-Coeur
Hull, Qué. J8X 1C5

SUPERVISEUR DE PRODUCTION (département de couture)

Une compagnie manufacturière de vêtements requiert les services d'un superviseur de production pour son usine de Trois-Rivières.

RESPONSABILITES:

- Planification de la production
- Supervision de contremaîtres
- Maintien de la discipline
- Entraînement de nouveaux employés.

LE CANDIDAT:

- Doit parler couramment le français
- Connaissance approfondie de la couture industrielle
- Forte personnalité et leadership
- Doit pouvoir agir avec un minimum de supervision
- Connaissance et application des méthodes de travail
- Dynamisme et flexibilité dans la conduite des opérations.

AVANTAGES

- Salaire selon compétence
- Programme usuel de bénéfices marginaux.

Toute application sera gardée confidentielle.

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE A:

LA PRESSE, Réf: 18637
C.P. 6041, Succursale A, Montréal, H3C 3E3

L'HOTEL-DIEU DE HAUTERIVE

Centre de soins de courte durée possédant
un Département de Santé communautaire
requiert les services d'un

DIRECTEUR GENERAL

2^e CONCOURS

NATURE DE LA FONCTION:

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le directeur général dirige et coordonne toute l'administration de l'établissement dans le cadre de ses règlements dans le but d'assurer aux bénéficiaires les services, en égard à la vocation du centre et de répondre à leurs besoins.

EXIGENCES:

Être détenteur d'un diplôme universitaire en sciences administratives ou l'équivalent. Une expérience concluante dans le milieu des affaires sociales est nécessaire.

TRAITEMENT:

Le salaire sera établi selon la politique de rémunération des cadres du ministère des Affaires sociales.

Toute personne intéressée devra adresser sa demande accompagnée d'un curriculum vitae avant le 1^{er} août 1978 à:

Normand Boudreau,
Président du jury,

a/s HOTEL-DIEU DE HAUTERIVE,
635, boul. Joliet,
Haute-Rive, P.Q.

CHIMISTE

Demandé par manufacturier canadien spécialisé en produits chimiques industriels.

LE CANDIDAT DOIT:

- Posséder un degré universitaire
- Être analytique, plein de ressources et créatif
- Être membre de l'Ordre des Chimistes
- Avoir un minimum d'expérience de 3 ans dans un laboratoire industriel
- Être bilingue

LES TACHES CONSISTENT:

- A vérifier la qualité
- A développer de nouveaux produits
- A assister le département des ventes

Voyages occasionnels seront nécessaires.

Nous offrons une gamme complète d'avantages marginaux et une échelle de salaire compétitive.

Faites parvenir votre curriculum vitae indiquant votre âge et exigences salariales à:

Gérant du Service technique
MAGNUS CHEMICALS LTD
190 boul. Industriel
Boucherville, Québec J4B 2X3

REPRESENTANT PHARMACEUTIQUE

Pour laboratoire biochimique, région Cantons de l'Est. Territoire établi depuis 25 ans.

Envoyer «curriculum vitae» à:

LA PRESSE, REF: 18,640
C. P. 6041 Succ. «A»
Montréal H3C 3E3



GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

INFORMATIENS — NIVEAU CP-3
ADMINISTRATEUR DES SERVICES
INFORMATIQUES

Des postes de membres civils sont présentement offerts par la Gendarmerie royale du Canada dans le domaine des sciences de l'informatique. Les candidats doivent être citoyens canadiens, jouir d'une bonne santé, et détenir un diplôme universitaire de préférence en sciences de l'informatique, mathématiques, ou génie ou encore posséder une expérience équivalente.

Salaires: \$22,078 à \$25,929 (présentement à l'étude) Les candidats devront s'attendre à être affectés à divers endroits au Canada, quoiqu'il existe présentement un poste vacant à Edmonton (Alberta) Faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Le Commissaire,
Gendarmerie royale du Canada,
Ottawa (Ontario),
K1A 0R2

A l'attention de l'officier responsable du recrutement

CHEF COMPTABLE RIVE SUD

Entreprise de matériaux de construction, (chiffre d'affaires de plus de \$10,000,000)

S'il vous plaît, adresser curriculum vitae à:

La Presse, Réf. 18633
C.P. 6041, Succ. A Montréal, Qué. H3C 3E3

AJUSTEUR RECLAMATION

Une compagnie d'assurances générale en pleine expansion offre une excellente opportunité d'emploi pour un ajusteur en réclamation, risques d'habitation et biens personnels.

Les candidats devraient avoir de 2 à 3 ans d'expérience. Salaire intéressant avec gamme de bénéfices marginaux complets, auto fournie.

Les sollicitations d'emploi, avec curriculum vitae, doivent être adressées au:

Département du personnel
(Attention D.T.)
La Compagnie d'assurances Cumis Inc.
19 chemin Ronald,
Montréal-Ouest.

DESSINATEURS

MACH-FAB LAVAL INC. fabricant d'acier est à la recherche de dessinateurs afin de mettre sur pied son service de dessin. Les postes sont disponibles immédiatement.

FONCTION: Dessin et tâches connexes.

EXIGENCES: Expérience dans ce domaine.

Les candidats(es) doivent être bilingues.

TRAITEMENT: Selon qualifications et expérience.

Les personnes intéressées doivent téléphoner:
H. Laurier 668-3911

COMPTABLE AGREE

Bureau d'experts-comptables en pleine croissance requiert les services d'un C.A. récemment reçu pour prendre la charge du département du contrôle de la qualité des dossiers et pour prendre charge de certains dossiers de vérification. Très bonne opportunité d'association à court terme. Salaire à discuter. Rejoignons également les services d'employés de calibre intermédiaire pour la vérification des dossiers de clients. Bonne opportunité pour personnes dynamiques désirant faire carrière. Salaire à discuter.

S.V.P. envoyer curriculum vitae à R. Schiller, C.A.,

a/s Routhier, Gagné & Associés, C.A.,
230 est, boul. Henri-Bourassa, suite 100, Montréal.
Téléphone: 382-4770.

IBM Bromont

La compagnie IBM Canada Ltée regroupe à son usine de Bromont, Québec, toutes les opérations d'assemblage de la division Matériel de bureau, ainsi que la fabrication de certains composants électroniques. D'intéressantes carrières s'ouvrent présentement aux personnes désireuses d'utiliser leur expérience pour relever des défis toujours croissants.

Ingénieurs...

en mécanique, électricité, électronique et chimie, requis pour occuper plusieurs postes reliés à l'assemblage électromécanique, à divers procédés de fabrication ainsi qu'à l'équipement connexe. De l'expérience dans les domaines suivants sera un atout; développement et introduction de procédés, conception et fabrication de machinerie, outillage et équipement de vérification, matrices multiples, découpeuses multi-broches, moulage des plastiques et enrobage.

Techniciens...

également requis pour travailler en collaboration avec les ingénieurs qui occuperont les divers postes décrits ci-dessus. Leur expérience devra être reliée à des domaines identiques. Salaire intéressant. Allocations de réaménagement. Excellentes conditions de travail. Programme complet d'avantages sociaux entièrement défrayé par la compagnie. Possibilités d'avancement basées sur le rendement de l'employé. On accordera la préférence aux candidats bilingues.

Veuillez faire parvenir votre demande par écrit à:



M. J. Charette
IBM Canada Ltée
23, boul. de l'Aéroport
BROMONT, Québec
J0E 1L0



La Voie maritime
Transports Canada

The Seaway
Transport Canada

ANALYSTE EN RECHERCHE OPERATIONNELLE Cornwall, Ontario

Intéressé(e) à poursuivre une carrière en recherche opérationnelle? Voici une chance de carrière intéressante, en plus des avantages de demeurer dans une ville plus petite.

DEVOIRS

Les systèmes opérationnels d'écluses du Saint-Laurent et du canal Welland doivent continuellement se développer afin de rencontrer un plus grand trafic de navires et empêcher des dépenses d'argent prématurées sur de nouvelles installations. L'Analyste fait partie d'une petite équipe de chercheurs qui révisent les tendances, prévoient les niveaux de demande à court terme et évaluent les différentes options d'améliorations des installations ou des procédés pour rencontrer les demandes. Les projets sont d'envergure et peuvent s'étendre sur plusieurs mois; ils comprennent la Sélection et l'application de techniques quantitatives appropriées de même que la simulation d'activités; l'Analyste doit soumettre des recommandations très pratiques.

QUALIFICATIONS

Le (la) candidat(e) recherché(e) a gradué dans une discipline orientée vers la recherche opérationnelle avec au moins trois ans d'expérience dont deux dans l'application des techniques de recherche opérationnelle; une combinaison appropriée d'éducation dans d'autres disciplines et d'expérience en recherche opérationnelle sera considérée. La connaissance d'une des deux langues officielles est suffisante quoique le bilinguisme serait un atout.

Salaire — dans les environs de \$21,000.

Conditions de travail et avantages sociaux sont excellents.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 14 juillet à:

M. Denis Lessard,
Coordonnateur des effectifs,
La Voie maritime — Transport Canada,
202, rue Pitt,
Cornwall, Ontario.
K6J 3P7

PULLMAN KELLOGG CANADA LIMITED RECHERCHE LE PERSONNEL SUIVANT POUR DES POSTES "OUTREMER" AVEC UNE SOCIÉTÉ FILIALE. UNE BONNE CONNAISSANCE DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS EST PRÉFÉRÉE.

COMPTABLE PRINCIPAL DE CHANTIER

Le candidat devra avoir un diplôme (BBA) en comptabilité ou une expérience équivalente en construction industrielle de préférence. Ses fonctions comprennent la supervision des opérations de comptabilité telles que: feuilles de paie, allocations mensuelles supplémentaires, rapports généraux sur les salaires, comptes débiteurs et autres fonctions désignées par le directeur ou le superviseur administratif. (Dossier N° 1)

SUPERVISEUR ADMINISTRATIF

Le candidat devra avoir au minimum 4 années d'expérience en comptabilité pour la construction pétrochimique ou pour une industrie semblable. Il devra avoir une bonne connaissance des relations de travail, des procédures d'achats et des méthodes de comptabilité et de construction. Un diplôme d'enseignement secondaire en administration des affaires ou une expérience équivalente est nécessaire. (Dossier N° 2)

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Le candidat devra avoir au moins 5 ans d'expérience en "Service du Personnel" de préférence pour un projet de construction pétrochimique à l'étranger. Ses responsabilités comprennent le recrutement, l'évaluation, l'engagement de la main-d'œuvre en déplacement, l'obtention des permis de séjour et de travail de ce personnel, ainsi que de leurs visas et tous autres documents nécessaires à l'emploi pour un projet de construction à l'étranger. (Dossier N° 3)

DIRECTEUR DES VOYAGES AÉRIENS

Le candidat devra avoir au moins 3 années d'expérience dans l'organisation de voyages pour une compagnie aérienne ou pour une agence de voyages. Ses responsabilités comprennent l'organisation des voyages et du logement, l'obtention des visas et autres documents pour les voyages du personnel en déplacement. (Dossier N° 4)

DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Le candidat devra avoir au moins 6 années d'expérience dans la direction administrative pour un projet important de construction pétrochimique. Ses responsabilités principales comprennent le recrutement, la supervision et la coordination de l'équipe "administrative de chantier", la supervision des opérations comptables, les problèmes de "personnel", la supervision du livre de paie des sous-traitants, l'établissement des prévisions de coûts et des programmes de contrôle. (Dossier N° 5)

SECRÉTAIRE BILINGUE

Le candidat devra être parfaitement bilingue (français anglais) et bien connaître la dactylographie. Ses responsabilités comprennent la traduction des documents relatifs aux dossiers du personnel en déplacement sur le chantier. De l'expérience en "Service du personnel" est nécessaire. (Dossier N° 6)

INGÉNIEUR - COÛTS ET ÉTATS D'AVANCEMENT

Le candidat doit avoir deux ans d'expérience dans le domaine de la construction pétrochimique avec au moins un an d'expérience pratique dans l'établissement des rapports de coûts et d'états d'avancement. Ses responsabilités incluent la surveillance des activités de construction par diagrammes à barres établis par le C.P.M. ainsi que la rédaction de rapports de coûts hebdomadaires et mensuels. (Dossier N° 7)

INGÉNIEURS PLANNING/MÉTHODES

Les candidats doivent avoir deux ans d'expérience en construction pétrochimique et un an d'expérience pratique en programmation des travaux. Ses responsabilités incluent la programmation, planification visuelle détaillée des activités de chantier utilisant les tableaux linéaires, C.P.M. etc. (Dossier N° 8)

50 HEURES PAR SEMAINE • LES CANDIDATS MARIÉS OU CÉLIBATAIRES DEVONT SE DÉPLACER SEULS • PERMISSION DE DÉTENTE, APRÈS CHAQUE PÉRIODE DE 4 MOIS, À LONDRES (ANGLETERRE) OU UNE DISTANCE ÉQUIVALENTE DU CHANTIER • RETOUR AU FOYER APRÈS 12 MOIS • LES CANDIDATS QUALIFIÉS INTÉRESSÉS DOIVENT TÉLÉPHONER À NOTRE REPRÉSENTANT

les 6, 7 et 8 juillet de 8 heures du matin à 5 heures du soir, au numéro suivant: (514) 851-2316



**Pullman Kellogg
Canada Limited**

20 Eglinton Avenue West, Toronto, Ontario M4R 2E5

ARCHITECTE SENIOR

LE CANDIDAT:

• aura la responsabilité de compléter à partir de la phase esquisse tout le travail technique de production d'un ou plusieurs projets: plans d'exécution, détails, coordination, estimation, surveillance.

LES EXIGENCES:

• être membre de l'O.A.Q.;
• avoir au moins 10 ans d'expérience technique dans un bureau d'architectes.

4 ARCHITECTES INTERMÉDIAIRES

LES CANDIDATS:

• devront posséder l'expérience pour opérer dans toutes les phases de l'élaboration de projets importants: programmation, conception, coordination technique et échanges avec clients.

LES EXIGENCES:

• être membre de l'O.A.Q.;
• avoir au moins 3 ans d'expérience technique dans un bureau d'architectes.

4 TECHNICIENS SENIORS EN ARCHITECTURE

LES CANDIDATS:

• devront avoir 15 ans d'expérience dans un bureau d'architectes et pouvoir être responsables des plans d'exécution et détails d'un ou plusieurs projets d'envergure. Une grande expérience de chantier sera considérée.

CES POSTES SONT LIBRES IMMÉDIATEMENT À QUÉBEC

• références obligatoires.

SALAIRE:

• selon compétence et expérience;
• avantages sociaux intéressants.

NOTE: Contacter Jacques Gagnon, architecte et/ou faire parvenir curriculum vitae le plus tôt possible à:

DeMONTIGNY, DION, METIVIER, GAGNON
1090, Louis-Riel
Ste-Foy (Québec)
G1W 4A8
Tél.: 651-4535

DIRECTEUR DU SERVICE DE PSYCHOLOGIE \$21,384 à \$25,992

La division de l'hygiène mentale du ministère de la Santé de la province du Nouveau-Brunswick est à la recherche d'un psychologue pour occuper comme directeur du service de psychologie à l'hôpital provincial de Campbellton.

Les fonctions du directeur du service de psychologie comprennent des tâches administratives reliées à la planification et l'application des services psychologiques en milieu hospitalier, la supervision et la consultation au personnel psychologique, et la participation dans le travail clinique.

Le candidat au poste de directeur du service de psychologie devra être bilingue et posséder une vaste expérience clinique, ainsi qu'une expérience de la supervision. Il devra également être enregistré ou éligible à l'enregistrement selon la loi d'enregistrement des psychologues de la province du Nouveau-Brunswick.

Veuillez faire référence
au numéro de concours NB 78-87

Les demandes devront nous parvenir au plus tard le 17 juillet 1978.

Adresser sa demande à la:

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK



Pièce G-15, Edifice du Centenaire
C.P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 5H1

DATA 100 (Canada) Limitée recherche des

CONSEILLERS TECHNIQUES

«Systems Engineers»
Pour Montréal et Québec

Vous avez quelques années d'expérience dans le domaine de l'informatique et vous possédez très bien le RPG II ou le COBOL.

Vous avez également beaucoup d'entregent, vous vous exprimez correctement en français et en anglais, et vous savez prendre des initiatives, s'il y a lieu.

Vous avez la capacité de travailler en étroite collaboration avec nos représentants et jouer un rôle de consultant auprès de nos clients.

..... êtes-vous cet homme, ou cette femme?
Si oui, téléphonez à:

Charlotte Michaud
761-5894

CONTREMAÎTRE AJUSTEUR

Pour département de fabrication produits en fil métallique, 10 employés. Expérience en ajustement de soudeuses par point et fabrication de gabarit d'assemblage. Salaire selon expérience.

Faire parvenir curriculum vitae à:

FILOCHROME INC.
803 Richard
Joliette J6E 2T9



COLLÈGE LIONEL-GROULX

demande un(e)

ATTACHE D'ADMINISTRATION

(RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE)
Rattaché(e) au service pédagogique

Responsabilités:

Sous la direction du directeur des services pédagogiques à les attributions suivantes:

- Programmation et contrôle des budgets de l'activité physique.
- Gestion des locaux du complexe sportif et de l'équipement.
- Gestion du personnel (surveillance et coordination du travail du personnel de soutien).
- Coordination des ressources humaines et matérielles.
- Organisation et coordination des divers programmes d'activité physique.

Qualifications:

- Bacc. en éducation physique (ou l'équivalent).
- Expérience pertinente dans l'administration d'un complexe sportif.
- Expérience pertinente dans l'organisation de l'activité physique.
- Expérience pertinente dans la gestion du personnel.
- Formation en administration souhaitable.

Salaire: \$13,531 à \$29,985.

Date limite pour poser sa candidature: 24 juillet 1978.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

Service du personnel
concours PR-13
Collège Lionel-Groulx
100, rue Duquet,
Sainte-Thérèse, Qué. J7E 3G6

INSPECTEUR N.D.T.

Une usine d'aéronautique située sur la Rive sud est à la recherche d'un (e) candidat (e) qualifié (e) comme inspecteur en essais non destructifs classe II pour son département du contrôle de la qualité.

Le (la) candidat (e) devra être qualifié (e) pour essais non destructifs d'après le standard militaire 410, niveau II et le C.G.S.B. 48-GP-8 et 48-GP-9 et posséder un minimum de 5 ans d'expérience.

Salaire et avantages sociaux d'après la convention collective.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention du:



Directeur du Personnel
HEROUX LIMITEE
755 Av. Thurber
Longueuil, Qué. J4H 3N1

UNE IMPORTANTE SOCIÉTÉ COMMERCIALE

D'ENVERGURE NATIONALE
est à la recherche

1. D'UN ENQUÊTEUR PROFESSIONNEL pour son réseau d'ordinateurs

Le titulaire de ce poste relèvera du responsable de la sécurité; son plan de travail devra cependant recevoir l'approbation du vice-président aux finances et à l'administration.

Pour se qualifier, un candidat doit posséder les compétences nécessaires à la surveillance d'un système informatisé à terminaux multiples «en direct». Une grande curiosité intellectuelle devra pousser le titulaire à remettre constamment en question le système et les méthodes de contrôle. Ce poste lui apportera la satisfaction de travailler au sein d'une petite équipe de spécialistes responsable de la sécurité. Le traitement sera fonction de l'expérience et des compétences du candidat.

2. D'UN EXPERT EN IMPRESSION SUR PAPIER FIN

Le candidat doit connaître le domaine de l'impression et de la production sur papier fin et posséder un certain nombre d'années d'expérience dans chacun des secteurs suivants:

Contrôle de la qualité
Techniques de production
Estimation des coûts
Prévention de la fraude
Conception de produits

Les compétences du titulaire devront aider la société à négocier efficacement avec les fournisseurs tout en protégeant ses intérêts. Le titulaire de ce poste relèvera du responsable de la sécurité. Il remplira également les fonctions de conseiller auprès de la direction en diverses matières intéressant la sécurité. Le traitement sera fonction des compétences du candidat et des normes établies.

La société offre d'intéressants avantages sociaux.

Envoyer résumés à:

La Presse, Réf.: 18636
C.P. 6041, Succ. «A»
Montréal H3C 3E3

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

Nous sommes une organisation canadienne en plein essor, qui a besoin immédiatement d'une personne bilingue avec connaissance de l'ASSEMBLER, IBM et 4 années d'expérience en informatique. Le poste inclut la supervision d'une petite équipe de programmeurs.

Toutes les réponses seront strictement confidentielles.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

La Presse, Réf.: 18634
C.P. 6041, Succ. A
Montréal, Qué., H3C 3E3

COORDONNATEUR(TRICE) DU MODULE SANTÉ

TÂCHES:

— Coordonne et supervise les activités relatives à l'agencement des programmes, dans le but d'assurer des services curatifs et préventifs de qualité, tant individuels que collectifs ou communautaires, dans le domaine sanitaire.

— Coordonne des équipes multidisciplinaires faisant appel à des travailleurs de plusieurs modules.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme universitaire en sciences de la santé ou scolarité et expérience équivalentes
- Dans le domaine sanitaire, très bonne connaissance et expérience des champs de la pratique curative et préventive et des techniques d'interventions individuelles et collectives ou communautaires
- Connaissance et maîtrise des techniques de travail par objectifs et des méthodes d'évaluation continue des besoins du milieu
- Expérience dans des tâches d'organisation, de coordination et d'administration
- Capacité de travailler en équipe multidisciplinaire et grande disponibilité
- La connaissance de la loi 65, du réseau des Affaires sociales et des CLSC est un atout appréciable.

CONDITIONS:

Les conditions de travail sont celles prévues par le Ministère des Affaires sociales pour les cadres des CLSC. Faire parvenir l'offre d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae pour le 31 juillet 1978 à:

André Racine
Directeur général
CLSC DE LA DESERT
144, Principale-sud
Maniwaki, Québec
J9E 1Z6

SOLDÉ D'UN JOUR À L'ENTRÉE PÔT SIMPSONS

POUR UN JOUR SEULEMENT — SAMEDI — DE 9 H À 5 H ENTREPÔT SIMPSONS 110 MONTÉE-DE-LIESSE SUD

VASTE SÉLECTION DE MEUBLES

Quelques articles légèrement défraîchis, endommagés. Tous offerts à prix de solde — tel quel.

30 ens. canapé et fauteuil

Modèles de style traditionnel, contemporain et moderne de manufacturiers réputés: "Braemore", "Cooper", "Singer", "Nu Vision", "Bedford" et "Reed" — tous offerts à prix de solde:

299⁹⁸ à 829⁹⁸

10 canapés, causeuses, canapés-lits

199⁹⁸ à 429⁹⁸

Fauteuils d'appoint

La plupart des modèles sont uniques. Vaste assortiment de styles et de tissus. Tous les modèles ne sont pas disponibles dans toute la gamme de prix.

89⁹⁸ à 299⁹⁸

Ens. dinette cadre chromé

Ensembles de 3 et 5 pcs avec dessus de table "Arborite" ou verre, sièges vinyle coussinés. Économies sur plusieurs ensembles provenant du "Salon du meuble".

144⁹⁸ à 449⁹⁸

MEUBLES STYLE COLONIAL

Meubles de style colonial pour salle à diner

Tables et chaises individuelles, ens. dinette 3, 5 ou 7 pcs, bahuts, chaises berçantes.

54⁹⁸ à 849⁹⁸

Meubles pour chambre à coucher

Meubles de style colonial fini érable ou pin de "Marius Ouellet" et "Yugo" — chiffonniers, commodes, ensembles de chambre à coucher.

89⁹⁸ à 799⁹⁸

20 ensembles variés pour chambre à coucher

Ens. 3 et 5 pcs de style contemporain et moderne dans le groupe.

Orig. 699.98 à 1299.98 499⁹⁸ à 1049⁹⁸

Solde! Meubles pour chambre à coucher

Variété de modèles

49⁹⁸ à 289⁹⁸

Ens. dinette et pour salle à manger

Meubles pour salle à manger

Variété de modèles "Duncan Phyffe" pour salle à manger

49⁹⁸ à 561⁹⁸

Ens. dinette

2 seulement

Orig. 959.98 à 1049.98 739⁹⁸ à 899⁹⁸

Meubles en teck et de style contemporain

5 seulement. Canapés et fauteuils

Orig. \$800 à \$1200 \$500 à \$800

Rayon 401, entrepôt seulement.

Matelas et sommiers-tapisseries

Fins de séries, recouvrement de séries interrompues. Marques réputées. Vaste choix de construction. Quelques-uns défraîchis, mais tous neufs. Formats 39" et 54" dans le groupe, non disponibles dans toute la gamme de prix.

59⁹⁸ à 99⁹⁸

Aussi quelques lits continental disponibles à prix de solde.

APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS

Modèles d'étalage et de démonstration, tous en parfaite condition de fonctionnement.

44 machines à laver «Kenmore» Orig. 259.98 à 489.98 184⁹⁸ à 394⁹⁸

28 séchoirs «Kenmore» Orig. 229.98 à 349.98 149⁹⁸ à 284⁹⁸

30 lave-vaisselle «Kenmore» Orig. 359.98 à 489.98 269⁹⁸ à 389⁹⁸

29 réfrigérateurs «Kenmore» Orig. 499.98 à 769.98 404⁹⁸ à 609⁹⁸

11 congélateurs «Kenmore» Orig. 229.98 à 384.98 184⁹⁸ à 309⁹⁸

43 cuisinières «Kenmore» Orig. 164.98 à 809.98 124⁹⁸ à 629⁹⁸

120 climatiseurs «Kenmore» Orig. 179.98 à 479.98 144⁹⁸ à 359⁹⁸

Rayon 430, entrepôt seulement.

2096 VER. CA. MOQUETTE

	Ord	Solde ver. ca.
54 ver. ca. «Baja» bouclée en relief, envers caoutchouc, ton vert	5.98	3 ⁹⁹
79 ver. ca. «Beautywist» en peluche, ton vert	8.49	4 ⁹⁹
83 ver. ca. «Caribbean Sun» en peluche bouclée en relief, ton vert	9.98	5 ⁹⁸
45 ver. ca. «Eperau» velours tricoté, ton or	27.98	15 ⁹⁸
35 ver. ca. «Crown Jewel» en peluche «Trevira Star», tons épice, sable, coucher de soleil Kashmir, toile Madras, mer de Chine, beige Calcutta	19.98	15 ⁹⁸
207 ver. ca. «Glamorous Lady» en peluche nylon, deux tons	18.98	12 ⁹⁸
72 ver. ca. «Guildhouse», ton rouge Mulbury	14.98	7 ⁹⁸
301 ver. ca. «Marble Arch» longues mèches nylon, envers caoutchouc deux tons. Roi perlé, or, ambre, ton de bois de forêt	8.98	4 ⁹⁹
416 ver. ca. «Paradise Island» en nylon rasé et bouclé. Tons vert, tan, sable, brun, or	18.98	12 ⁹⁸
485 ver. ca. «Star Triumph» en peluche «Trevira Star», 12 tons	16.98	10 ⁹⁸
Solde de moquettes imparfaites		4 ⁹⁹

Rayon 376, entrepôt seulement

ARTICLES MÉNAGERS

Sélection d'articles ménagers et pour salle de bain, comprenant pèse-personne, papiers à linge, batterie de cuisine, articles de cuisine, articles en bois, articles pour foyers. Une variété d'appareils électriques de démonstration et reconditionnés.

Orig. .99 à \$599 49^c à \$259

Rayon 426, entrepôt seulement

LAMPES ET ABAT-JOUR

Variété de lampadaires et de lampes de table.

15⁹⁹ à 399⁹⁹

Sélection d'abat-jour.

\$1 à 4⁹⁹

Rayon 439, entrepôt seulement.

APPAREILS DE DIVERTISSEMENT

Modèles d'étalage et de démonstration. Tous entièrement garantis et en parfaite condition de fonctionnement.

45 TELEVISEURS COULEUR

Modèles de marques connues. Portatifs et consoles dans le groupe

Orig. \$19.99 à 1495.99 399⁹⁹ à \$1195

12 TELEVISEURS NOIR / BLANC PORTATIFS

Ecrans 12" à 20"

Orig. \$119 à \$189 84⁹⁹ à \$149

10 STEREOS CONSOLE

Orig. 299.99 à \$579 \$125 à \$299

35 STEREOS MODULAIRES

Orig. 199.99 à 499.99 139⁹⁹ à 449⁹⁹

100 RADIOS-REVEIL, DE TABLE ET PORTATIFS

Orig. 29.99 à 99.99 18⁸⁸ à 69⁹⁹

6 ORGUES ÉLECTRONIQUES

Yamaha, Hammond, Lowrey, Thomas, etc.

Prix réduits pour solde rapide \$895 à \$6995

Rayon 395, entrepôt seulement

ASPIRATEURS / BALAIS ÉLECTRIQUES

Modèles d'étalage et de démonstration. Tous en parfaite condition de fonctionnement.

9 aspirateurs verticaux.

Orig. 109.98 à 189.98 59.98 à 109.98

10 aspirateurs genre traîneau.

Orig. 179.98 à 299.98 124.98 à 239.98

3 balais électriques "Regina".

Orig. 54.98 34.98

Rayon 371, entrepôt seulement.

ARTICLES SPORT

9 seul. Canoes et bateaux pour toit auto. Divers modèles

Orig. 1249 à 1599 \$199 à \$499

72 bicyclettes. Divers modèles à retropédalage, modèles à 3, 5 et 10 vitesses. Marques connues

Orig. 59.98 à 249.98 44.99 à 199.99

6 seul. Tables de ping-pong. Orig. 69.98 54.98

2 seul. Tables de billard. Orig. \$349 \$199

16 seul. Bicyclettes d'exercice "C.C.M." Orig. 86.95 69.99

20 seul. Tentes. Divers modèles et grandeurs. 49.99 à 139.99

Rayon 469, entrepôt seulement.

Plusieurs autres articles non énumérés. Quantités limitées. Pas de commandes postales ni téléphoniques. Facilité de paiement. Articles vendus tels quels. Essayez d'emporter votre marchandise. Si la livraison est nécessaire, elle sera faite MOYENNANT DES FRAIS EN RAPPORT AVEC L'ARTICLE. La vente commence à 9h précises. Rendez-vous tôt pour avoir un meilleur choix et pour profiter des super aubaines que vous offre Simpsons durant sa vente d'entrepôt. Tous les articles sont sujets à des ventes antérieures.

LINGE DE MAISON

Draps mousseline et percale Première qualité et marques réputées. Jumeau, double, queen, king, dans la sélection.

Orig. 8.98 à 20.98 4⁹⁹ à 14⁹⁹

Douillettes Motifs floraux et géométriques. Jumeau, double, queen.

Orig. 29.98 à 59.98 19⁹⁹ à 39⁹⁹

Couvre-lits Tons unis ou motifs floraux. Tissus acrylique ou polyester matelassé. Jumeau, double, queen, king

Orig. 21.98 à 69.98 14⁹⁹ à 49⁹⁹

Rideaux de douche et fenêtre Divers motifs et coloris.

Orig. 6.99 à 29.99 2⁹⁹ à 15⁹⁹

Accessoires en bois pour salle de bain

Orig. 3.98 à 10.98 2⁷⁹ à 7⁶⁹

Rayon 351, entrepôt seulement.

½ PRIX! COUVRE-LITS/FENÊTRES

La sélection comprend couvre-lits, panneaux à passe-tringle, stores et tentures courtes, couvre-coussins, tentures fibre de verre.

rabais 50%

COUSSINS

Coussins satin antique.

Rayon 385, entrepôt seulement.

4⁹⁹

MEUBLES JUVÉNILES

Variété de commodes, lits et matelas, baignoires et tables à langer, parcs, landaus, poussettes et sièges d'auto, etc.

Orig. 24.98 à \$235 19⁹⁹ à \$185

Rayon 473, entrepôt seulement.

CAMÉRAS/ÉQUIPEMENT DE BUREAU

Modèles d'étalage et de démonstration à prix de solde.

Rayon 203/210, entrepôt seulement.

QUINCAILLERIE ET ARTICLES POUR JARDIN

Outils motorisés

Outils électriques entièrement reconditionnés. Sélection comprenant perceuses, ponceuses, scies circulaires, scies à guiche.

17⁹⁹ à 89⁹⁹

Engrais et "So Green" de CIL Divers sacs.

Orig. 4.99 à 13.99 2⁹⁹ à 6⁹⁹

Tondeuse électrique "GE"

Orig. 124.99 89⁹⁹

Remise Spacemaker en acier

169⁹⁹

PEINTURE ET ARTICLES DE PLOMBERIE

½ prix! Peintures texturées

Orig. 9.99 à 12.99 4⁹⁹ à 6⁴⁹

Teinture base à l'huile pour bois

Divers coloris. Orig. 8.99 3⁹⁹ gal.

Peintures mélangées et de séries interrompues

Intérieur/extérieur. Variété de teintes et finis, pas de blanc.

Orig. 1.59 à 4.99 pin. 49^c pin.

Orig. 6.99 à 15.99 gal. 1⁹⁹ à 4⁹⁹ gal.

Cheminées électriques

Noir seulement. Orig. 139.99 69⁹⁹

Radiateurs à l'huile "Coleman"

Modèles variés. Orig. 149.98 à 229.98 79⁹⁹ à 139⁹⁹

Rayon 690, entrepôt seulement.

PLUSIEURS AUTRES ARTICLES À PRIX RÉDUITS POUR SOLDE RAPIDE

L'ENDROIT EST FACILE À TROUVER

L'entrepôt Simpsons se trouve sur Montée-de-Liesse, au sud du boulevard Côte-de-Liesse.

EN VENANT DE L'EST: prendre la sortie 39 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 miles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse.

EN VENANT DE L'OUEST: prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls Royce. ¼ mile après Rolls Royce, tourner à droite sur Montée-de-Liesse.

